

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Intérêt et salaire, par M. Maurice Ansiaux. — Le mouvement des salaires en Belgique depuis la crise. — Statistiques.

INTÉRÊT ET SALAIRE

par M. Maurice Ansiaux,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Lorsque l'on entreprend l'étude du mouvement des salaires, on est naturellement amené à rechercher quelles sont les forces économiques qui le gouvernent. Dire qu'il est sous la dépendance de l'offre et de la demande de travail serait une réponse fort insuffisante, car l'offre et la demande dépendent à leur tour d'autres facteurs et notamment du taux des salaires lui-même. Il convient particulièrement de faire ressortir que pour les bras ou les cerveaux l'influence mutuelle du prix et de ses facteurs est chose courante comme, d'ailleurs, pour les marchandises ou les capitaux. Il n'y a là ni obscurité ni paradoxe. Si l'offre et la demande d'un bien ou d'un service quelconque sont mises en rapport l'une avec l'autre et déterminent un prix x pour le bien ou le service considéré, ce prix x réagit d'ordinaire sur l'offre et la demande ultérieures parce que le plus souvent un prix en baisse diminue l'offre et augmente la demande et qu'un prix en hausse produit exactement le résultat inverse. Le vrai problème théorique est donc de dégager les conditions d'équilibre du marché pour l'article ou la prestation dont il s'agit.

A quel taux les salaires doivent-ils s'établir pour que l'offre et la demande, qui les déterminent, présentent elles-mêmes un caractère de stabilité, c'est-à-dire d'équilibre normal? C'est ainsi que pourrait être énoncé ce problème. Offre et demande n'apparaissent, dès lors, que comme des chaînons intermédiaires. Les facteurs déterminants sont tout ensemble plus profonds et plus puissants.

Dès que l'on s'applique à discerner ceux-ci, une source de complications se manifeste. C'est le fait que

le prix d'un bien subit, à des titres divers, l'influence des prix d'autres biens. Une solidarité constante, immédiate ou non, règne entre des prix très nombreux. Elle prend des aspects très variés. Elle peut porter sur des catégories entières de prix et s'appliquer à une aire géographique très vaste. N'a-t-on pas vu la chute récente des prix agricoles, notamment en Amérique du Sud, entraîner celle des prix industriels aux Etats-Unis et en Europe? C'est que le fléchissement des revenus, dans les contrées où prédomine la culture, avait eu pour effet de réduire, en ces dernières, l'importation des produits manufacturés. La dépendance mutuelle des complémentaires ou, au contraire, des produits multiples d'une seule et même production n'est pas moins fertile en réactions des prix les uns sur les autres. Il y a aussi la concurrence entre divers biens ou entre biens et services qui est suivie de fluctuations de prix en sens opposés des biens et services cherchant à s'éliminer les uns les autres. Un produit évincé se déprécie, des ouvriers supplantés par des appareils mécaniques encombrant le marché du travail et font baisser les salaires, à moins que des mesures de protection légales ou syndicales n'y mettent obstacle. Par contre, la substitution au sens étroit (beurre et margarine, pain blanc et pain noir) détermine fréquemment des hausses et baisses contagieuses, mais qui par le fait de leur extension à deux ou plusieurs produits, perdent de leur intensité; elles s'atténuent en se propageant.

Ces remarques préalables ne prétendent nullement épuiser le champ des causes de baisse et de hausse des prix. Mais elles nous viendront en aide pour élucider

certain points importants relatifs à la théorie du salaire normal et qui sont l'objet de vives controverses du fait des innovations législatives du temps présent, telle l'assurance-chômage.

* * *

Il importerait, en premier lieu, de considérer les effets sur le taux des salaires, de la qualité de complémentaire, que revêt dans la production, le travail salarié. Un mot d'explication va permettre de faire ressortir la portée de cette question. Pour produire un bien quelconque, le travail humain requiert le concours du sol, des matières premières, des outils ou des machines. Pour fabriquer des tissus, l'ouvrier tisserand a besoin du métier et du fil; sans compter d'autres éléments qui peuvent prendre une grande importance en beaucoup de cas, par exemple le crédit. Aux yeux des économistes, le travail, le métier à tisser, le fil, etc., sont des complémentaires. Le caractère propre des complémentaires véritables est d'être indispensables. Il y a sans doute des complémentaires plus ou moins facultatifs, mais ils intéressent peu la théorie des prix solidaires. D'autre part, on remarquera que la complémentarité comporte plusieurs étages: 1° travail, capital, gisements de matières premières ou sol cultivable; 2° travail, capital, matières premières; 3° travail, capital, demi-produits. Il y a, en plus, des subdivisions que l'on imaginera sans peine. Entre complémentaires situés à des étages différents, règne une complémentarité successive ou, si l'on préfère ce terme, verticale. Exemples: le travail du fleur et celui du tisserand; le travail du fleur et le métier à tisser. Nous indiquerons tout à l'heure la portée de cette complémentarité spéciale.

Certains auteurs s'expriment différemment et soutiennent que le capital représente une demande de travail. Cette façon de présenter les choses est ambiguë et inexacte. C'est l'entreprise qui demande tout ensemble travail et capital, même lorsque l'entrepreneur apporte lui-même l'un ou l'autre de ces deux éléments. Le maréchal ferrant est un entrepreneur qui apporte son travail; le commerçant en est un autre qui apporte souvent une partie, au moins, de son fonds de roulement. Mais il n'importe. En l'espèce, il s'agit seulement de l'union en une seule personne de deux fonctions économiques distinctes. Au surplus, l'entrepreneur n'est encore qu'un intermédiaire. C'est le consommateur qui, en définitive, demande le produit commun du capital et du travail. Formule qui rétablit la vérité et fait voir que ce n'est pas du capital que procède la demande de travail ni, d'ailleurs, du travail qu'émane la demande de capital, mais que capital et travail sont simplement des complémentaires objets d'une demande commune. On verra bientôt qu'en une certaine mesure ils se font concurrence, mais c'est une question différente.

* * *

Concernant les biens ou services complémentaires, le phénomène le plus digne d'attention est que la rareté de l'un tend à faire baisser le prix de l'autre si ce

dernier s'offre en plus grande abondance. Lorsque la saison chaude a été très sèche, la pénurie de fourrage se traduit par la dépréciation du bétail sur pied, les éleveurs étant obligés de réduire le nombre de têtes qu'ils conserveront pendant la période de stabulation. Le cas du contingentement d'une matière première indispensable aux producteurs est encore plus frappant. Il est évident que les complémentaires non contingentés et supposés plus abondants ne peuvent être tous utilisés, même si la demande du produit fini est très intense. Par conséquent, ces complémentaires se déprécient. C'est en ce sens qu'il faut entendre la proposition que voici, énoncée naguère par les économistes: l'industrie est limitée par le capital. On a en vue en l'occurrence, une épargne insuffisante pour répondre à tous les besoins des producteurs. Mais on pourrait écrire avec autant de raison: l'industrie est limitée par la main-d'œuvre (1); l'industrie est limitée par le charbon, etc. Ou encore: l'exportation est limitée par les moyens de transport. Ainsi, la demande d'un produit doit se restreindre forcément, lorsque l'un des éléments indispensables à sa production ou à sa transmission aux acheteurs est en quantité insuffisante et inextensible, du moins momentanément. De là cette conséquence, fort caractéristique, de la complémentarité successive que la rareté d'un complémentaire fait baisser, d'une part, le prix des antécédents, en particulier, des matières brutes et fait hausser, d'autre part, le prix des produits finis. Lorsque le tonnage des navires n'est pas à l'échelle des demandes des chargeurs, les marchandises tendent à la baisse dans les pays de provenance, à la hausse dans les pays de destination. Réactions analogues en cas de contraction du crédit ou de grève d'ouvriers d'une spécialité donnée. L'absence de crédit foncier déprime la valeur vénale et locative du sol ou l'empêche, du moins, de monter; par contre, elle pousse à la hausse des produits agricoles.

En un mot, toute production comporte un ensemble d'éléments également nécessaires, en général, à la bonne fin de l'œuvre entreprise. Que l'un d'entre eux vienne à se raréfier, la production perdra dans une proportion correspondante, de son ampleur, les prix monteront, la satisfaction des besoins des consommateurs les moins capables de payer sera compromise.

Au bout d'un certain temps, la pénurie persistante d'un complémentaire amène la diminution de la production des autres, atteinte par la sous-consommation industrielle. Le contingentement de l'orge et par suite du malt, en Allemagne, pendant la guerre, a déterminé la restriction de la culture houblonnière. Le prix du houblon s'est relevé. Mais alors, c'est le complémentaire-capital (outillage de la brasserie) qui a vu fléchir le prix de ses services. Le facteur le moins susceptible de s'adapter souffre le plus longtemps.

Dans tous les cas de ce genre, il peut advenir que la

(1) C'est ainsi que récemment en Angleterre, l'expansion de l'industrie du bâtiment a été limitée à cause de la pénurie d'ouvriers qualifiés — maçons et plâtriers — ce qui, par contre-coup, a provoqué un chômage considérable parmi les manœuvres. (F. Benham, « Le chômage en Grande-Bretagne » in *Revue d'économie politique*, mars-avril 1931, p. 259.)

demande du produit fini soit très intense. Une très forte hausse de prix est requise pour réduire cette demande à la mesure de la production possible.

Ajoutons enfin qu'un correctif intervient à maintes reprises, c'est le fait que l'on réussit à substituer au complémentaire trop rare un autre élément plus abondant. Si le cuivre, par exemple, était offert, à l'industrie qui l'utilise, en quantité trop faible, d'autres métaux pourraient lui être substitués. D'où possibilité de conserver à la production son ampleur normale, l'obstacle étant tourné.

* * *

Reste à ajouter à ce qui précède une constatation importante et qui est particulièrement telle eu égard aux rapports du Capital et du Travail. Beaucoup de complémentaires, notamment parmi les moyens de production, n'ont qu'une seule utilisation possible. Ainsi en est-il de nombreux appareils mécaniques ou d'installations comme celles des hauts fourneaux, des aciéries, des brasseries, des exploitations minières, etc. Par contre il est une catégorie de complémentaires que l'on peut appeler multiples, parce qu'ils sont susceptibles d'entrer, et qu'ils entrent couramment, en effet, dans des combinaisons différentes et parfois même nombreuses. Plusieurs catégories de charbon ou d'acier sont dans ce cas. On peut donner aussi cette dénomination aux facteurs généraux de la production : le sol, le crédit et, si l'on considère un état de choses purement momentané, le capital disponible et le travail non spécialisé. Si une période étendue est envisagée, il y a même lieu de ranger toutes les espèces de travail et de capital (propriété de monnaie ou de moyens de production) parmi les complémentaires multiples.

Lorsque l'on étudie les rapports d'un complémentaire multiple avec des complémentaires qui sont étroitement spécialisés, il est facile de se rendre compte que le premier ne souffre pas beaucoup de la rareté anormale de l'un des seconds. Ainsi la rémunération du travail considéré dans son ensemble ne sera point très affectée, surtout à la longue, par l'insuffisance du malt ou même du coton brut. Mais il en sera autrement, bien entendu, surtout d'un point de vue immédiat, des salaires des ouvriers brasseurs, fileurs ou tisserands.

Etudie-t-on, au contraire, les rapports des complémentaires multiples entre eux, ceux du travail et du capital, par exemple, le privilège de la multiplicité s'évanouit des deux parts. Si, toutes autres choses étant égales, le mouvement de croissance de la population vient à se ralentir, le taux de l'intérêt baisse. Et inversement. Ce sont là, assurément des vues théoriques, car dans la réalité, toutes autres choses ne sont jamais égales. Néanmoins subsiste une tendance qui est l'une des composantes dont est faite la réalité complexée des choses. Une tendance, même complètement neutralisée, eût-elle fait défaut, la réalité était différente. Ne rencontrant aucune résistance, la contre-tendance eût exercé un effet plus puissant.

Une dernière remarque enfin. Nous appellerons accessoire le complémentaire dont la valeur est faible par rapport à l'autre s'ils ne sont que deux ou à l'ensemble des autres, en cas de pluralité. Telles sont des ardoises par rapport à un bâtiment, des clous, des allumettes, etc. Le complémentaire accessoire peut éventuellement hausser assez fort sans que la demande s'en restreigne parce que celle-ci est gouvernée par la demande du complémentaire principal ou de l'ensemble des autres complémentaires. Un monopole des allumettes semble donc avoir en principe une marge bénéficiaire assez intéressante. Les salaires de certaines catégories d'ouvriers jouissent d'un avantage analogue, parce qu'ils ne représentent qu'une faible fraction du prix de revient de chaque unité produite dans leurs branches respectives d'industrie.

* * *

Le Capital et le Travail ne sont pas seulement des complémentaires, c'est-à-dire des collaborateurs; ils sont aussi des concurrents, des rivaux. C'est un point que s'est appliqué à mettre en lumière l'économiste français Colson dans son savant *Cours d'économie politique* (1). Il y consacre plusieurs paragraphes dont le premier est intitulé : « La détermination du montant des salaires et du taux de l'intérêt, d'après l'abondance et la productivité du capital et de la force de travail ». M. Colson part de cette idée que « presque toujours, un même résultat peut être obtenu en employant beaucoup de main-d'œuvre avec un outillage rudimentaire, ou peu de main-d'œuvre avec un outillage perfectionné... Qu'il s'agisse de labourer la terre ou de couper les blés, de filer la laine ou de tisser des étoffes, de faire des terrassements ou de manier des colis, on peut choisir entre des procédés multiples, dont les uns exigent de nombreux ouvriers avec des instruments simples et peu coûteux, tandis que les autres permettent de réduire le personnel dans une proportion d'autant plus grande qu'on emploie des machines représentant un capital plus considérable. Ainsi le travail et le capital, tous deux indispensables dans une entreprise, n'y sont pas nécessairement employés dans une proportion déterminée par l'objet de cette entreprise. L'entrepreneur, qui doit toujours faire usage de l'un et de l'autre peut cependant substituer l'un à l'autre jusqu'à un certain point. Il y a donc « concurrence » entre le travail et le capital qui s'offrent à lui et qui peuvent se remplacer, dans une certaine mesure, pour satisfaire aux besoins de son industrie. On conçoit, dès lors, qu'un lien existe entre les prix qu'il sera amené à payer pour obtenir le concours soit de l'un soit de l'autre, et qu'une relation nécessaire règle la proportion entre le taux des salaires et celui de l'intérêt. »

Partant d'une conception théorique absolue de la concurrence, M. Colson pense qu'elle s'exerce de telle manière que tout le capital offert ou toute la force-travail offerte trouve à s'employer. Aussi longtemps

(1) Voy. *Cours d'économie politique*, Edition définitive, Paris 1916, livre I, p. 359 et suiv. Cf. particulièrement pp. 362-363.

qu'existe un résidu inemployé, la concurrence se poursuit et agit dans le sens de la baisse, soit de l'intérêt s'il y a encore du capital non placé, soit du salaire si se rencontrent encore quelques ouvriers sans ouvrage. Sous l'empire de l'abondance et de la productivité du capital et du travail, les taux respectifs de l'intérêt et du salaire s'établissent en définitive, à un niveau où l'entrepreneur n'aura plus de raison de préférer le capital au travail ou le travail au capital. Ce cas limite est celui où le coût d'un ouvrier équivaldrait exactement aux charges d'un capital de remplacement. L'auteur fait ici jouer la loi de l'utilité-limite qui apporte ainsi le dernier fini aux déductions (p. 370). Il ne tarde pas à reconnaître cependant que les choses économiques se modifient sans cesse et partant que les taux d'équilibre de l'intérêt et du salaire varient de même. D'où cette nouvelle formule : « La vérité est donc de dire, non pas que le taux de l'intérêt et celui des salaires sont *fixés* par l'abondance et par la productivité du capital et du travail, mais qu'ils se modifient constamment en s'acheminant vers un but qui se déplace avant même d'être atteint. » (p. 372). M. Colson croit à vrai dire que ces déplacements du but sont très lents.

Les conclusions de ce raisonnement sont nombreuses; il en est une qui, écrite en 1916, présente néanmoins un violent intérêt d'actualité. La voici : « Que les ouvriers trouvent un moyen quelconque de se faire payer un salaire plus élevé que le taux normal qui résulte de la situation du marché, aussitôt les entrepreneurs remplacent un certain nombre d'ouvriers par du capital et il y aura du chômage : « En faussant les cours, on aura fait apparaître cette armée des sans-travail qui n'existe pas dans une situation normale... » (p. 367).

* * *

C'est cette dernière affirmation de M. Colson qu'un de ses disciples, M. Jacques Rueff, a reprise pour combattre l'assurance-chômage.

On connaît sa thèse. C'est l'assurance-chômage qui permet aux ouvriers de refuser tout emploi dont la rémunération serait inférieure aux barèmes des syndicats. Or les syndicats se refusent à réadapter ces barèmes aux conditions du marché. De là le chômage anormal et persistant qui se constate notamment en Angleterre. Et naturellement le corollaire de ce chômage, c'est l'augmentation de l'investissement du capital. Malheureusement pour M. Rueff, c'est en Allemagne et aux Etats-Unis qu'elle a eu lieu.

M. Rueff se plaît, du reste, à choisir aussi des exemples d'orientation du sens opposé. Il nous montre des cas où le foisonnement de la main-d'œuvre et l'avalissement des salaires obstruent littéralement la voie du progrès technique. Une citation quelque peu étendue s'impose ici. Ecourtée, elle ne serait ni équitable, ni intelligible :

« Le simple aspect des conditions de travail dans les pays d'Extrême-Orient montre avec évidence qu'il n'y a pas là seulement des vues théoriques, mais que le

mécanisme décrit ci-dessus régit effectivement les faits avec une grande rigueur. Dans ces pays, on constate, en effet, que des hommes en grand nombre font le métier de « coolies-pousse », c'est-à-dire de tireurs de pousse-pousse, autrement dit encore, de bêtes de trait.

» Il est bien évident que si les salaires n'étaient pas aussi lamentablement réduits, et les taux d'intérêt aussi déplorablement élevés qu'ils le sont actuellement en Chine, il deviendrait avantageux de remplacer ces hommes par des bêtes de trait ou par des automobiles. L'industrie des coolies-pousse ne peut subsister que parce que leur rémunération est extrêmement faible. C'est là une situation déplorable, et il faut souhaiter qu'elle disparaisse au plus tôt.

» Mais qu'arrivera-t-il si, en Chine, on fixe pour les coolies-pousse un minimum de salaire sensiblement supérieur au niveau de leur rémunération présente? Ils seront remplacés par des moyens de production plus modernes, mais resteront incapables de trouver du travail par ailleurs; ils deviendront chômeurs, et leurs souffrances n'en seront assurément pas diminuées.

» Si, au contraire, on réussissait à développer l'industrie en Chine, les besoins de main-d'œuvre auraient pour effet de faire augmenter les salaires et l'industrie du coolie-pousse disparaîtrait également, mais spontanément cette fois et sans provoquer de chômage.

» Or, pour développer l'industrie en Chine, il faudrait avant tout laisser les capitaux y affluer, c'est-à-dire établir la sécurité politique et juridique indispensables au développement spontané des activités productrices (1). »

* * *

Il y a bien des objections à faire à cette thèse.

Nous négligerons à dessein de lui adresser une critique qui vient assez naturellement à l'esprit et qui serait tirée du caractère inhumain des lois économiques telles que M. Rueff, tout particulièrement, se les représente. Force est de reconnaître que cette critique n'est fondée que si M. Rueff se trompe sur le fond et que les lois économiques réelles s'écartent de la conception qu'il s'en fait. A-t-il raison, au contraire, il faut se résigner, il faut plier de peur qu'une révolte contre l'inévitable ne rende pire la condition des classes ouvrières. Tout au plus pourrait-on reprocher à notre auteur une certaine affectation de froideur et d'impassibilité, encore qu'il juge déplorable le sort des malheureux Chinois préférés, grâce à leurs salaires dérisoires, aux bêtes de trait.

Nous resterons donc sur le terrain purement économique.

Première réplique à la thèse Colson-Rueff. Les deux auteurs admettent, sans balancer, la possibilité presque illimitée de remplacer la force-travail par des appareils mécaniques. L'exagération de ces vues ne paraît point contestable. Surtout à l'époque actuelle où le machinisme, dans bien des branches de produc-

(1) Voy. « L'assurance-chômage, cause du chômage permanent », *Revue d'économie politique*, mars-avril 1931, pp. 236-237.

tion, a déjà déplacé l'homme dans une mesure telle que l'on conçoit difficilement qu'il soit possible d'aller beaucoup plus loin dans cette voie. L'ouvrier unique présidant à la marche de toutes les usines du monde et qui la dirige moyennant quelques manœuvres simples et brèves appartient sans contredit au royaume des contes de fées (1). Cela étant, ce qui va de plus en plus prédominer dans les relations du capital et du travail, c'est la complémentarité dont nos deux auteurs laissent dans l'ombre le rôle constant et nécessaire. Or, chaque fois que l'éviction du travail par le capital pour raison d'économie sera impossible, la hausse des salaires que nous supposons imposée par un syndicat victorieux doit se traduire par une baisse du profit d'entreprise, lors du moins que la demande des produits est élastique, c'est-à-dire réductible en cas de hausse du prix de vente (2). Le syndicat des ouvriers du tabac arrache-t-il aux fabricants une augmentation de salaire, les fabricants gagneront moins s'ils ne peuvent relever les prix de vente sans provoquer un fléchissement de la consommation. Naturellement, si le prix de vente n'avait pas cette conséquence, c'est le consommateur qui supporterait seul le contre-coup du relèvement de la rémunération des ouvriers.

Il convient d'ajouter que dans l'état présent des choses, au lendemain des grands progrès de la rationalisation, le nombre des salariés est fort réduit par rapport au volume de la production. Le travail est souvent devenu un complémentaire accessoire. Le salaire est loin de représenter régulièrement la moitié ou même le quart du coût de production par unité produite. Les frais proviennent surtout, d'une part, du coût de la matière travaillée, coût qui va croissant au fur et à mesure que la fabrication s'achemine vers le finissage, de l'autre, de la rémunération et de l'amortissement des capitaux immobilisés, or, ils grandissent avec l'importance de ceux-ci. Dans ces conditions une hausse des salaires ou simplement le maintien, en dépression, des salaires existants ne saurait généralement constituer une charge intolérable pour les entreprises. Il y a sans doute des exceptions, notamment lorsque les frais absorbent presque entièrement le bénéfice brut : à ce moment une atténuation, même légère, du coût de production est certainement la bienvenue. Toujours est-il que nous voici bien loin des formules impératives comme celle-ci : « Si le taux fixé dépasse le prix auquel tous les bras disponibles peuvent trouver emploi... la quantité de travail sera seulement celle qui peut trouver preneur au prix légal (1). » Il n'en sera ainsi, au contraire, que s'il est possible, à point nommé, de congédier le nombre voulu de travailleurs et de les remplacer par des dispositifs mécaniques.

(1) C'est Sismondi (*Nouveaux principes d'économie politique*, 1819, tome I, p. 399) qui attaquant les Classiques en période de crise, avait lancé cette énormité : « Il ne reste plus qu'à désirer que le roi demeure tout seul dans l'île, et tournant constamment une manivelle, fasse accomplir par des automates tout l'ouvrage de l'Angleterre. »

(2) Sauf, bien entendu, le retrait ou la perte d'une partie des capitaux engagés.

(1) Colson, *op. cit.*, p. 381.

Ce serait, du reste, une vue singulièrement trop étroite du progrès technique que de lui assigner comme unique cause, un taux trop élevé des salaires. On ne fait ni à M. Colson ni à M. Rueff l'injure de croire que telle soit leur pensée. Il n'en est pas moins nécessaire de rappeler ici que les perfectionnements techniques ont maintes fois eu lieu dans des milieux où sévissaient des salaires fort bas, notamment en Angleterre, entre les années 1800 et 1840 environ. Les salaires avilis n'ont point empêché la substitution du machinisme au travail à l'aide de simples outils. La lutte a été parfois acharnée. Dans l'industrie à domicile, ouvriers et ouvrières acceptaient rabais sur rabais afin de conserver le misérable gagne-pain que menaçait la nouvelle forme de production, l'usine. L'usine a triomphé en dépit des salaires de famine du travail à domicile. Sans doute, ses propres ouvriers étaient mal payés. Mais ceci renforce notre observation, puisque l'on voit une main-d'œuvre uniformément rémunérée à des taux très faibles ne point retarder le progrès de la fabrication mécanique.

Dans les exposés si précis, si « mathématiques » de MM. Colson et Rueff, on sent l'absence d'une conception large de la puissance de développement du machinisme. Elle manque aussi lorsqu'ils font intervenir des pesages minutieux d'utilité finale dans la détermination des employeurs de remplacer du travail par du capital ou inversement. Certes, il existe des cas de ce genre. Mais, à côté de cela, il y a bien autre chose. L'adoption d'un nouveau procédé mécanique est une spéculation. Cette spéculation est plus ou moins hasardeuse si elle se fonde uniquement sur le fait, tout momentané peut-être, que le coût du travail est supérieur à celui du capital propre à le remplacer. Si les appareils qu'un industriel se propose d'acquérir ne sont destinés à s'user qu'en une dizaine d'années, par exemple, cet industriel doit se demander si pendant dix ans il sera plus avantageux pour lui de rémunérer et d'amortir un certain capital que de payer certains ouvriers. La solution ne dépend pas, dans la plupart des cas, d'une pesée qui aura lieu à l'aide d'une balance de précision. Il faut, j'imagine, une franche supériorité économique du procédé nouveau sur le procédé ancien. Il advient plus d'une fois que notre industriel se soit trompé : preuve manifeste qu'il s'agissait d'une spéculation. Or, la spéculation n'est pas, que je sache, du ressort de la science exacte, chère aux tenants de l'économie politique pure.

En Allemagne, la rationalisation de l'après-guerre n'est pas autre chose qu'une vaste spéculation du même genre, provoquée par la nécessité générale de réduire énergiquement tous les frais de production au sortir de la période de désordre économique caractérisée par l'inflation monétaire. Au contraire, la rationalisation américaine mise en application au cours d'une période de prospérité apparaît imprégnée d'une croyance aux possibilités infinies de l'essor de la technique. Mais il n'importe. De part et d'autre, l'impulsion n'est certes pas due à une comparaison méticuleuse entre les utilités marginales du Capital

et du Travail! Ce ne sont pas les « doses-limites » que l'on a jaugées. Il s'agissait de vues larges, hardies, téméraires, spéculatives (1).

Ce qui est possible, c'est que la rationalisation ait séduit des chefs d'entreprise désireux de réduire à néant l'influence des syndicats ouvriers. Ce n'est pas certain. Mais c'est un fait que la rationalisation a produit parfois cette conséquence. Du moins suivant M. Matthew Woll, vice-président de la Fédération américaine du Travail, le développement récent du machinisme aux Etats-Unis a causé la perte de nombreuses Trade-Unions. Tel est le cas, par exemple, pour la Cigar Makers' International Union dont le nombre de membres diminue de façon constante: Ce nombre était, en 1898, de 28.700; il passa à 51.500 en 1909 pour descendre à 30.900 en 1923. Depuis 1923, il est tombé à peu près à rien. Certaines unions ont complètement disparu, comme celle des verriers qui fut autrefois puissante. A présent « l'habileté et l'organisation sont devenues inutiles ». Un destin semblable menace d'autres unions encore qui, jusque dans les années récentes, constituaient les véritables piliers du mouvement travailliste organisé (2).

Quoi qu'il en soit, c'est sur un champ plus vaste et dans des conditions bien moins précises et rigoureuses que n'en soutiennent les deux auteurs de la thèse ici examinée que se déroule et s'exerce la concurrence du Capital et du Travail, de la machine et de l'ouvrier.

Au surplus, il n'est pas exact de dire, avec M. Colson, que cette concurrence se poursuit aussi longtemps que tous les bras offerts trouvent à s'employer. M. Rueff se montre, à cet égard, un peu moins radical que son maître, car il admet la possibilité d'un certain résidu de chômage (3). Concession fort insuffisante, d'ailleurs, mais qui s'explique par le fait que cet auteur admet qu'une baisse relativement légère du salaire permettrait de résorber les chômeurs permanents en Angleterre (qui sont cependant au nombre de 750.000, d'après M. Benham) (4).

L'obsession de l'utilité finale ou l'inconscient désir de montrer la bénignité du remède proposé peuvent seules rendre raison d'une conviction semblable. Le fait est qu'en période de dépression, la demande est généralement fort peu extensible et même parfois élastique à rebours. Tandis que la baisse de prix s'accroît, la demande, loin de s'étendre, se con-

(1) Cela est particulièrement vrai pour la « mécanisation » appliquée au cours d'une période de hausse. L'expérience courante montre que pendant de telles périodes, on y va plus largement, on calcule moins minutieusement les prix de revient, on juge mesquin de s'attarder à discuter les risques: il faut se consacrer tout entier et avec pleine confiance à l'extension des affaires. Le capital qui s'investit durant la prospérité est employé aux agrandissements, non aux économies « sordides » qui feraient perdre le temps que l'on peut consacrer bien plus avantageusement à tirer profit de la haute conjoncture.

(2) *Revue économique internationale*, no d'août 1931, p. 352.

(3) *Art. cit.*, p. 228.

(4) Cf. sur ce point essentiel, Roger Picard, « L'assurance-chômage est-elle la cause du chômage permanent? » (*Revue d'économie politique*, novembre-décembre 1931, pp 1580-1581.)

tracte. C'est un fait bien connu que nous avons plus d'une fois rappelé ici-même. S'il en est ainsi, comment les chômeurs seront-ils résorbés? Il faudra attendre que soit touché le « fond de la baisse ». Or le « fond de la baisse » qui correspond à l'impossibilité, pour la généralité des entreprises, de vendre moins cher sans courir à la ruine, s'enfoncera davantage encore si les salaires fléchissent, ce qui permettra aux entreprises d'abaisser derechef leurs prix sans périr. Cela étant, on ne voit pas que les chômeurs puissent être résorbés, la baisse des prix ne cessant, par sa persistance même, de décourager les acheteurs, d'aggraver par suite la dépression, d'entraîner de nouvelles réductions de salaires.

En fin de compte, ce qui est remarquable en tout ceci, ce n'est pas tant que l'économie politique, suivant M. Rueff, soit sans entrailles — car la science et la solidarité humaine sont choses distinctes et ne doivent pas être confondues — c'est qu'elle méconnaît implicitement jusqu'aux réactions vitales qui s'exercent sur le taux des salaires et que les ancêtres intellectuels de notre auteur avaient si bien fait ressortir. Dans les textes que nous avons cités, ne se rencontre aucune allusion à la réduction croissante de l'offre des bras due aux progrès de la mortalité à mesure que les besoins de première nécessité des travailleurs manuels et de leurs familles sont de plus en plus imparfaitement satisfaits. Aussi, cette thèse suivant laquelle le chômage sera mathématiquement éliminé à condition que les salaires baissent autant qu'il faudra, est inutilement cruelle puisqu'elle repose sur une erreur scientifique.

Mais il est une dernière question à trancher. Le développement de l'emploi du machinisme et de la force motrice au détriment de la force humaine de travail doit-il être regardé comme un fléau économique? Troublée par l'extension formidable du chômage, l'opinion actuelle du monde inclinerait vraisemblablement à répondre par l'affirmative. Et cependant la considération de l'intérêt permanent de l'espèce humaine nous oblige à dire non.

Pour justifier cette réponse négative, reprenons le cas-limite de MM. Colson et Rueff. Si par l'acquisition d'un appareil perfectionné coûtant 1 million il est possible de remplacer 40 ouvriers dont la rémunération annuelle globale s'élève à 40.000 fr. et si le taux de l'intérêt est de 3,5 p. c., la substitution aura lieu infailliblement. Et voilà 40 ouvriers congédiés. Seulement il convient de s'aviser que l'état économique est rarement stationnaire. Avec le développement de la richesse, on créera de nouvelles entreprises pour satisfaire des besoins plus variés et plus nombreux. Tôt ou tard les ouvriers congédiés vont trouver de nouveaux emplois. Le nombre des ouvriers occupés ira croissant. A cet égard le rapport, qui vient d'être publié, de la Société la « Sofina » rappelle des faits

connus, en cite d'autres qui l'étaient moins (1), mais qui tous viennent corroborer l'affirmation qui précède. Il importe d'ajouter que le déplacement des ouvriers

(1) « Si la substitution de l'énergie électrique à l'énergie musculaire a rendu disponibles un grand nombre de bras et qu'au surplus, l'entretien des usines électrifiées ou des tracteurs électriques demande beaucoup moins de main-d'œuvre, l'électricité a procuré de l'occupation à des légions de travailleurs. Elle a fait surgir des industries d'outillage : dynamos, fours électriques, etc.; de grandes entreprises de génie civil; des industries de transport et de communications : tramways et chemins de fer, télégraphes et téléphones; des industries de produits finis: lampes et ustensiles de toutes sortes; et les plus prospères des industries du loisir : le cinéma et la radiophonie... » (Loc. cit. p. 22.) Le rapport signale encore l'élément d'exportation considérable que dès 1913, a représenté pour certains pays la fabrication des moteurs, du matériel et des appareils électriques. Mais il y aurait lieu sans doute de déduire du total le personnel ouvrier des industries évincées comme le tramway à traction chevaline ou à vapeur.

est un mal temporaire, mais que la création d'un outillage perfectionné est un gain définitivement acquis ou mieux encore un progrès qui en annonce d'autres. Et, en définitive, les améliorations de l'espèce tendent à faire baisser les prix et à favoriser le bien-être. S'il était donc vrai, comme le pensent MM. Colson et Rueff, qu'une hausse de salaires excessive est une cause certaine de chômage, l'intérêt général y trouverait encore son compte, le chômage étant purement temporaire et la transformation des méthodes de production constituant un échelon nouveau dans une voie qui conduit à la diffusion du bien-être.

LE MOUVEMENT DES SALAIRES EN BELGIQUE DEPUIS LA CRISE

Les renseignements réguliers concernant les mouvements des salaires font encore, malheureusement, défaut en Belgique. Il serait particulièrement intéressant de pouvoir suivre le mouvement pas à pas, en ce moment où coût de la vie et rémunération du travail baissent tous deux, mais souvent à des allures différentes, ce qui affecte la rémunération effective, le pouvoir d'achat de l'ouvrier. En 1930, nous avons fait une étude sur le mouvement des salaires de 1922 à 1929, en nous basant sur les salaires moyens effectivement payés par un certain nombre d'usines (1). Il n'est pas inutile d'en rappeler les résultats généraux ici, pour mieux comprendre l'évolution subséquente.

Les indices calculés alors au moyen des documents restreints obtenus par notre enquête donnèrent des résultats dignes de foi, en raison de la grande concordance entre tous les éléments individuels recueillis. Ils manifestèrent l'évolution caractéristique que voici :

Indices des salaires horaires moyens dans un certain nombre d'usines belges et luxembourgeoises, comparés à l'indice des prix de détail.

(Décembre 1925 = 100)

DATES	Indice global des salaires	Indice des prix de détail	Rapport des salaires aux prix P. c.	Indice des salaires des charbonnages	Indice des salaires en textiles
1922 déc...	77	72	106.9	80	74
1923 —...	90	88	102.3	101	84
1924 —...	99	97	102.1	107	95
1925 —...	100	100	100.0	100	100
1926 —...	127	139	91.4	140	127
1927 —...	141	152	92.8	153	150
1928 oct...	154	156	98.7	157	163
1929 août.	180	164	109.8	183	184
1929 sept.	183	166	110.2	182	183
1929 oct...	185	167	110.8	187	190
1929 nov..	196	168	116.7	194	190

Le mouvement général de 1925 à 1929 est particulièrement intéressant : au début de la réadaptation monétaire, les salaires, en général, ne parviennent à s'adapter que très lentement, avec plus de retard que les prix de détail et le coût de la vie. Mais la prospérité intense de 1928-1929, par l'utilisation à plein de

l'outillage et, plus encore, par la mise en marche d'un outillage nouveau, crée un besoin intense de main-d'œuvre; celle-ci faisant défaut, la hausse des salaires se fait pressante, à tel point qu'à la fin de 1929, le pouvoir d'achat des ouvriers dépassait très nettement celui qu'ils avaient eu au cours des années 1922-1925. C'est ce salaire relativement élevé, si l'on envisage l'évolution chronologique, qui constitue le point de départ du mouvement que nous avons à examiner.

Un point à noter spécialement au sujet du tableau ci-dessus est le mouvement des salaires dans les charbonnages et les textiles, industries régies par des conventions collectives de salaires; la rémunération de l'ouvrier n'y a guère été en retard sur l'évolution des prix en 1927 et 1928, car elle l'a suivie pas à pas. Devant la concurrence des autres industries, les hausses de 1929 ont cependant dû dépasser l'indice des prix, pour éviter l'exode des ouvriers : celui-ci était particulièrement sensible dans les mines à cause de la nature du travail, et la hausse des salaires n'a pu l'enrayer complètement.

Les documents que nous avons pu réunir aujourd'hui sont d'un tout autre ordre : nous n'avons pas de salaires moyens pour mesurer avec précision le mouvement. Par contre, notre documentation est plus vaste, car notre enquête a porté sur les mouvements d'ensemble des salaires dans les principales industries et toutes les régions du pays. Notre but était surtout de réunir et de comparer les indications, souvent connues et publiées au jour le jour, concernant les baisses générales de salaires applicables, soit en vertu de conventions collectives, soit en vertu de discussions en commissions paritaires et autres organismes de conciliation. Les documents que nous avons pu réunir sont nombreux, mais ils n'ont pas la prétention d'être complets. Il est, au surplus, indispensable de bien en préciser la portée. Ils renseignent les baisses des salaires horaires (ou dans certains cas des tarifs aux pièces), c'est-à-dire, d'un élément assez net du prix de revient industriel; à ce point de vue, il faut cependant encore prendre en considération le mouvement des primes et des avantages accessoires, au sujet desquels les renseignements sont plus difficiles à réunir. Pour apprécier la situation de l'ouvrier devant la crise, le tarif des salaires horaires et son rapport au niveau général des prix constituent des facteurs de première importance; mais il faut considérer que d'autres élé-

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* no 9, vol. I, du 10 mai 1930 : « Les prix, les salaires et la circulation fiduciaire en Belgique pendant les dernières années », p. 337

ments peuvent troubler profondément toute déduction générale basée sur les salaires : le chômage intermittent, le chômage d'autres membres de la famille, un certain reclassement des travailleurs dans les usines, l'absence d'heures supplémentaires ou de besognes d'appoint, etc... interviennent pour déterminer le train de vie de l'ouvrier occupé. Celui de l'ouvrier chômeur complet sert évidemment du cadre de cette étude.

Les questions qui ont retenu notre attention peuvent être libellées comme suit :

1° Quelle a été la réduction des salaires depuis le maximum atteint en 1929 jusqu'au début de mai 1932 ?

2° Quels ont été les paliers successifs de la baisse (dates et pourcentages) ?

3° Les baisses ont-elles été effectuées :

a) automatiquement, par le jeu des conventions collectives faisant dépendre les salaires de l'indice des prix de détail ou d'autres facteurs ;

b) à la suite de discussions en commissions paritaires ;

c) par des décisions individuelles ou collectives des employeurs ;

d) par le simple jeu de l'offre et de la demande ?

4° Quelles sont les baisses décidées ou en perspective à partir du 1^{er} mai ?

5° Les baisses ont-elles été uniformes ou varient-elles d'entreprise à entreprise ?

Avant d'examiner les baisses des salaires, déterminons d'abord, pour servir de base de comparaison, les mouvements des prix de détail et du coût de la vie.

Mouvement des prix de détail et du coût de la vie. 1929-1932.

DATES	PRIX DE DÉTAIL		CÔÛT DE LA VIE			
			Indice général		Alimentation	
	Indice	Baisse (1)	Indice	Baisse (1)	Indice	Baisse (1)
Maximum trimestriel de 1929 ...	896	%	228,83	%	231,80	%
1 ^{er} trimestre 1930	888	0,89	229,88	+ 0,46	220,97	- 4,67
1 ^{er} trimestre 1931	827	7,70	211,55	- 7,55	189,98	- 18,04
1 ^{er} trimestre 1932	737	17,75	184,95	- 19,18	152,87	- 34,05
Avril 1932	715	20,20	178,64	- 22,00	144,18	- 38,10

(1) A partir du maximum.

I. — INDUSTRIES A SALAIRES VARIANT SELON DES CONVENTIONS COLLECTIVES BASÉES SUR LE MOUVEMENT DES PRIX.

1. — Industrie charbonnière.

Les salaires y sont soumis à une convention collective, qui fait dépendre les mouvements des salaires de l'indice national des prix de détail et des prix de certaines qualités de charbon livrées à la *Société Nationale des Chemins de Fer Belges*, selon une formule qui combine ces deux éléments. La *Commission nationale mixte des Mines* est chargée de l'application de la convention. Toutefois, depuis que la convention existe, les charbonnages ont été amenés à consentir des hausses extraconventionnelles générales en vue de faire face au drainage de la main-d'œuvre et de suivre l'augmentation du salaire réel dans les autres industries ; ces hausses n'étaient pas incorporées aux salaires proprement dits, auxquels s'appliquait l'indice, mais étaient sujettes à discussion en Commission Nationale mixte des Mines. En sus des hausses générales, divers charbonnages ont été amenés à accorder des augmentations spéciales, appelées « glissements » pour recruter la main-d'œuvre. Ces « glissements » ne sont pas protégés par la convention collective ; chaque charbonnage en reste le maître.

La dernière augmentation de salaires date du 20 octobre 1929 : elle était de 3,5 p. c. au fond et de 3 p. c. à la surface. Les baisses appliquées successivement ont été les suivantes :

6 juillet 1930	5 %
6 octobre 1930	4 %
1 ^{er} février 1931	5 %
5 avril 1931	5 %
1 ^{er} novembre 1931	5 %
20 mars 1932	5 %

Une nouvelle baisse de 5 p. c. est prévue pour le mois de mai 1932. La diminution totale à ce jour, par rapport au maximum, n'est pas de 29 p. c., mais de 25,7 p. c. ; le pourcentage de diminution indiqué ci-dessus s'appliquant chaque fois sur les derniers salaires en vigueur. Les baisses ci-dessus comprennent la reprise des 9 p. c. de hausse générale extraconventionnelle, mais le glissement accordé pendant la prospérité à certaines catégories d'ouvriers, dont le recrutement était difficile, n'a pas encore été totalement repris dans tous les charbonnages : à l'heure actuelle, ce sursalaire ne doit plus être supérieur à 4 ou 5 p. c. Les avantages conventionnels accordés aux ouvriers (charbon gratuit et à prix réduit, indemnités de maladie, etc...) ont été intégralement maintenus.

Les salaires payés dans les industries textiles de presque toute la Belgique sont réglés, soit par convention collective, soit par tacite reconduction de conventions officiellement dénoncées, soit encore en vertu d'une adhésion de fait aux règles suivies pour les mouvements de salaires dans d'autres localités. Les taux de base sont déterminés dans des tarifs très complexes, qui correspondent en principe aux salaires payés au début de 1923, mais ont naturellement subi des ajustements. Il faut noter que l'usage général de l'industrie textile est de travailler à la pièce partout où c'est possible et que les variations s'appliquent donc surtout à des tarifs aux pièces.

La règle la plus suivie en matière de variations de salaires est la suivante : le tarif de base est prévu pour un indice moyen des prix de détail, combiné pour les deux Flandres, de 380 : celui-ci est applicable de l'indice 371 à l'indice 390. A chaque tranche de 20 points dans l'augmentation de l'indice, correspond une augmentation de salaires égale à 5 p. c. du tarif de base. Toutefois, si le mouvement de l'indice change de direction, aucune modification de salaires n'intervient tant que la baisse ou la hausse n'atteint pas 10 points. Cette règle est suivie dans les filatures, tissages, teintureries, maisons d'appréts de lin, jute, chanvre et coton de toute la Flandre orientale; également dans les couperies de poils et la bonneterie, ainsi que dans les fabriques textiles de la Flandre occidentale. Les usines textiles d'Anvers, du Brabant et de Tournai s'inspirent aussi largement de ces règles.

A la fin de 1929, pour les usines suivant la règle de la Flandre orientale, les salaires étaient égaux à 225 p. c. des salaires de base; ils ont été réduits successivement

à 220 p. c. le 16 avril 1930
à 215 p. c. le 16 juin 1930
à 210 p. c. le 16 février 1931
à 205 p. c. le 16 mars 1931
à 200 p. c. le 16 juin 1931
à 195 p. c. le 16 décembre 1931
à 190 p. c. le 16 février 1932
à 185 p. c. le 16 mars 1932

Par rapport au maximum de 1929, la baisse totale est de 17,77 p. c. Elle s'est effectuée, comme les hausses, sans difficultés, le système étant admis depuis longtemps par patrons et ouvriers. Une nouvelle baisse est prévue pour le 15 mai. Les dates indiquées ci-dessus sont celles de la filature gantoise; il y a quelques variantes dans les dates d'application des modifications de salaires des autres villes, en raison du caractère purement verbal de la plupart des accords.

Dans la soierie à Audenarde, le tarif du coton était applicable jusqu'en août 1931; à cette date, les fabricants décidèrent de réduire les salaires, devenus considérables en raison du fait que la main-d'œuvre devenait au courant de cette nouvelle fabrication. A la suite d'une décision en commission paritaire, les tarifs furent établis de manière à permettre à 60 p. c. du personnel ouvrier d'une usine de gagner 5 francs par

heure de travail effectif. Ces tarifs sont sujets aux variations de l'indice des prix, mais il y a des différences d'application d'usine à usine.

Parmi les modifications de la technique qui affectent les salaires, il faut signaler l'introduction du « casse-chaine » qui se généralise dans les tissages, notamment à Renaix et à Courtrai. Cet appareil provoque l'arrêt automatique du métier quand le fil se casse; ceci permet à l'ouvrier d'actionner aisément quatre métiers au lieu de deux. A la suite d'une intervention des syndicats, les salaires de base des ouvriers actionnant quatre métiers ont été augmentés de 30 p. c. à Courtrai.

Tandis que les industries lainières des Flandres suivent les règles admises pour les autres textiles, la place de Verviers a adopté un système particulier de mouvement des salaires. Ceux-ci comportent : 1° un salaire de base correspondant au salaire effectif d'avril 1924; 2° une indemnité de vie chère, fixe, de fr. 1,50 par heure; 3° une indemnité variable correspondant à 5 p. c. du salaire de base par hausse de 25 points de l'indice des prix de détail. Cette dernière indemnité était de 35 p. c. du salaire de base à la fin de 1929; elle a été ramenée

à 30 p. c. le 15 février 1930
à 25 p. c. le 16 février 1931
à 20 p. c. le 15 avril 1931
à 15 p. c. le 15 juillet 1931
à 10 p. c. le 15 janvier 1932
à 5 p. c. le 15 mars 1932.

L'ensemble de ces baisses, appliquées dans toutes les industries, représente de 18 à 20 p. c. du salaire total de 1929.

Par suite de leur situation spéciale le long de la frontière française et à proximité du centre textile de Roubaix-Tourcoing, les usines de Mouscron ne suivent pas les règles générales des Flandres. Les salaires y sont réglés par des propositions faites au Conseil de conciliation et à la Commission d'arbitrage et par l'intervention de l'Inspection du travail; les propositions adoptées sont appliquées d'une manière quasi générale. Depuis 1929, la réduction de salaires n'a été que de 7 1/2 p. c., soit de 5 p. c. le 15 septembre 1931 et de 2 1/2 p. c. le 15 octobre 1931.

Aucune baisse immédiate n'est annoncée.

Ajoutons que dans les villes des Flandres un grand nombre d'industries secondaires suivent, par accord tacite ou verbal, les règles de l'industrie textile.

3. — Couperies de poils.

Dans cette industrie, on applique les règles admises dans le textile de la Flandre orientale. Les paliers de la baisse sont toutefois un peu différents :

Octobre	1929 : 225 %	du salaire de base de 1923 (max.)
Janvier	1930 : 220 %	»
Février	1930 : 215 %	»
Mars	1930 : 210 %	»
Juin	1931 : 205 %	»
Octobre	1931 : 200 %	»
Décembre	1931 : 195 %	»
Mars	1932 : 190 %	»

4. — Glaceries.

Les salaires, sont réglés automatiquement par les conventions basées sur l'indice des prix de détail. La dernière augmentation de 3 p. c. est d'octobre 1929. On a réduit successivement

de 3 p. c. le 16 avril 1931
de 3 p. c. le 1^{er} août 1931
de 3 p. c. le 1^{er} septembre 1931
de 3 p. c. le 1^{er} janvier 1932
de 3 p. c. le 1^{er} mars 1932.

Une nouvelle baisse est prévue pour le 1^{er} mai, ce qui porte la réduction totale à 18 p. c.

5. — Gobeletterie.

L'application de la convention avait amené les salaires à 182 p. c. du salaire de base le 1^{er} novembre 1929; ils sont retombés; dans la région de Mons, à 151 p. c., soit une baisse de 17,03 p. c. se décomposant comme suit :

1^{er} mars 1930 : 3,846 % du maximum
1^{er} janvier 1931 : 2,747 % »
1^{er} mars 1931 : 2,747 % »
1^{er} août 1931 : 3,846 % »
1^{er} février 1932 : 3,846 % »

Une nouvelle baisse de 3,846 p. c. est prévue lorsque l'indice tombera à 719 p. c.

Dans la région de Soignies, le salaire journalier est tombé de fr. 60,80 en 1929 à fr. 51,25 en 1932, soit de 15,71 p. c. Les paliers de la baisse sont :

1^{er} mars 1930 : 2,47 p. c. du salaire précédent
1^{er} janvier 1931 : 2,53 p. c. »
1^{er} mars 1931 : 2,60 p. c. »
1^{er} août 1931 : 4,35 p. c. »
1^{er} février 1932 : 4,83 p. c. »

6. — Ouvriers du port d'Anvers.

En sa séance du 28 juin 1929, le Comité National du Port d'Anvers a fixé les salaires de base au port d'Anvers comme ils sont indiqués à la colonne n° 2 du tableau suivant.

Ces salaires étaient applicables à partir du 1^{er} juillet 1929.

Le dit Comité National a pris, en outre, la résolution suivante :

« Les salaires applicables à partir du 1^{er} juillet 1929 resteront en vigueur aussi longtemps que le chiffre index fixé mensuellement pour l'agglomération anversoise par le Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance Sociale, restera dans les limites des chiffres 860 à 940, ces deux chiffres y compris. Les dits salaires seront augmentés ou diminués de 2 francs pour chaque tranche de 25 points dont le chiffre index dépassera ces limites. Cette modification éventuelle entre en vigueur le premier jour du mois qui suit la publication officielle du chiffre index. »

En vertu de cette résolution, les salaires ont subi les fluctuations indiquées au tableau ci-après :

INDUSTRIES DU PORT	SALAIRE DE BASE		SALAIRES PAYÉS AU										
	1-9 1929	recti- fiés (1)	1-11 1929	1-3 1930	14-4 1930	1-3 1931	1-5 1931	1-8 1931	1-10 1931	1-11 1931	25-1 1932	1-5 1932	
<i>Industrie de l'arrimage :</i>													
Shift de jour ordinairefr.	62 (j)	—	64	62	—	60	58	56	58	56	54	52	
<i>Industrie des corporations :</i>													
Shift de jour ordinaire	56 (j)	—	58	56	—	54	52	50	52	50	48	46	
<i>Professions spéciales :</i>													
Vieux ouvriers fixes	52 (j)	54	54	52	54	52	50	48	50	48	46	44	
Conducteurs avec 1 cheval ...	312 (s)	322	322	312	322	312	302	292	302	292	282	272	
Conducteurs avec 2 chevaux ..	317 (s)	327	327	317	327	317	307	297	307	297	287	277	
Camionneurs	327 (s)	337	337	327	337	327	317	307	317	307	297	287	
Conducteurs de tracteurs	317 (s)	327	327	317	327	317	307	297	307	297	287	277	
Veilleurs	35 (t)	37	37	35	37	35	33	31	33	31	29	27	

(1) Les salaires de base des professions spéciales ont été modifiés en séance du Comité national du 10 avril 1930, applicables à partir du 14 avril 1930.

(j) par jour.
(s) par semaine.
(t) tâche.

En pourcentages, la baisse totale, du 1^{er} septembre 1929 au 1^{er} mai 1932, s'établit comme suit :

arrimage-shift de jour ordinaire : 16,1 %
corporations-shift de jour ordinaire : 17,8 %
professions spéciales: vieux ouvriers fixes : 15,4 %
conducteurs 2 chevaux : 12,6 %
camionneurs : 12,2 %
veilleurs : 22,8 %

7. — Carrières et cimenteries.

Dans les carrières de porphyre de Lessines, un accord de 1929 fait dépendre les salaires des fluctuations de l'indice des prix de détail. Les salaires de base correspondant à l'indice 877, une diminution de 1 p. c. a lieu pour chaque diminution de neuf points. Les réductions suivantes ont été opérées (les pourcentages sont cumulatifs) :

19 mai 1930	1 %
29 décembre 1930	2 %
26 janvier 1931	4 %
2 mars 1931	6 %
30 mars 1931	8 %
25 mai 1931	9 %
27 juillet 1931	10 %
28 septembre 1931	11 %

A partir du 1^{er} novembre 1931, et à la suite d'un accord pris entre parties à l'occasion du renouvellement de la convention existante, une diminution extraconventionnelle de 4 p. c. fut appliquée aux « gros salaires », c'est-à-dire qu'elle ne s'appliquait pas aux ouvriers de plus de vingt ans ne gagnant que cinq francs l'heure ou moins, sur la base de 100 p. c. A partir de ce moment, les deux catégories distinctes subirent les diminutions ci-après :

	Petits salaires	Gros salaires
1 ^{er} novembre 1931	11 %	15 %
30 novembre 1931	12 %	16 %
28 décembre 1931	13 %	17 %
25 janvier 1932	14 %	18 %
29 février 1932	16 %	20 %
28 mars 1932	17 %	21 %
2 mai 1932	18 %	22 %

Si l'index tombait à 174, une nouvelle diminution de 1 p. c. s'ensuivrait.

Mais, depuis le 1^{er} février 1932, c'est la grève générale. La convention des salaires avait été prorogée provisoirement au 15 janvier 1932. A cette date, les patrons demandèrent une nouvelle diminution *extraconventionnelle* de 6 p. c. sur les gros salaires. Cette diminution devait s'appliquer en deux fois : 4 p. c. le 1^{er} février et 2 p. c. le 14 mars. Les ouvriers n'admirèrent pas cette nouvelle diminution.

D'une façon générale, pour apprécier les diminutions de salaires intervenues depuis 1929, il faut tenir compte des réajustements nombreux faits à la faveur du calme industriel, à l'occasion des départs et réembauchages. Ces diminutions peuvent être importantes mais sont impossibles à évaluer.

Dans l'arrondissement de Nivelles, une convention analogue existe depuis le 19 mai 1931. Les baisses survenues depuis 1929 se montent à 19 p. c. et se succèdent comme suit (chiffres cumulatifs) :

Mars 1931	6 %
Mai 1931	8,5 %
Juin 1931	10 %
Juillet 1931	11 %
Août 1931	12 %
Décembre 1931	13 %
Janvier 1932	14 %
Février 1932	16 %
Mars 1932	18 %
Avril 1932	19 %

Dans les cimenteries de la région de La Louvière il existe certaines conventions collectives, mais particulières à chaque usine. Dans un cas concret, nous enregistrons un maximum de salaire horaire de fr. 6,64 en 1930 et une baisse en cinq paliers à fr. 5,42 en 1931; le 15 avril, le salaire moyen était de fr. 4,90, soit une baisse de 26,2 p. c.

8. — Papeteries.

A Malmédy, les augmentations et diminutions de salaires sont réglées depuis plusieurs années sur l'indice des prix de détail.

Depuis le maximum atteint pendant le second semestre de 1929, les salaires ont subi une diminution de 18,4 p. c. si l'on fixe à 100 le plus haut chiffre atteint.

Les paliers successifs ont été les suivants :

1 ^{er} mai 1930 index	870	2,4 %	(5 % sur base)
1 ^{er} février 1931	846	2,4 %	»
1 ^{er} avril 1931	811	2,4 %	»
1 ^{er} juillet 1931	798	2,4 %	»
1 ^{er} janvier 1932	769	4,4 %	(5 % sur dern. sal.)
1 ^{er} mars 1932	734	4,4 %	»

18,4 %

Dans les fabriques de cartes à jouer, papiers de fantaisie et cartonnages de Turnhout, la réduction était de 14 p. c. au début de mai 1932. Les paliers successifs de cette baisse ont été de :

2,5 %	le 1 ^{er} juin 1932.
2,5 %	le 1 ^{er} février 1931
2 %	le 7 avril 1931
2 %	le 1 ^{er} juillet 1931
1 %	le 10 octobre 1931
2 %	le 1 ^{er} janvier 1932
2 %	le 1 ^{er} avril 1932.

Les baisses ont été effectuées d'accord avec les syndicats chrétien et socialiste, suivant convention réglant la baisse ou la hausse par 1 p. c. par 10 points d'index du royaume.

La révision toutefois ne se fait que tous les trois mois et c'est donc l'index du troisième mois qui vient en ligne de compte.

Vu la baisse rapide de l'index, les usines auraient été en droit de diminuer les salaires de 4 p. c. au 1^{er} avril 1932. Cependant, il a été décidé, d'accord avec le syndicat chrétien seulement, d'appliquer cette diminution en deux fois, soit 2 p. c. au 1^{er} avril et 2 p. c. au 1^{er} juin 1932.

Il est à noter que la convention étant venue à expiration, ce contrat n'a été renouvelé, sur les mêmes bases, que par le syndicat chrétien pour certaines usines. D'autres ont négocié avec les deux syndicats.

9. — Imprimerie et reliure.

Les salaires sont réglés par une convention nationale sur la base de l'indice des prix de détail. Le maximum fut atteint le premier trimestre de 1930; en avril 1932, la baisse était d'environ 15,5 p. c. Une augmentation de 4 1/2 p. c. environ a compensé partiellement les baisses résultant de l'indice.

10. — Manufacture de meubles.

A Malines, il existe actuellement un accord — plutôt théorique — prévoyant une diminution automatique de fr. 0,15 par heure pour chaque baisse de trente points de l'indice des prix de détail. En fait, les diminutions

suivantes ont été appliquées dans tous les établissements de la région :

Fr. 0,15 le 1^{er} février 1931
Fr. 0,15 le 1^{er} avril 1931
Fr. 0,15 le 1^{er} août 1931
Fr. 0,10 le 1^{er} février 1932
Fr. 0,10 le 1^{er} avril 1932.

Les salaires des ébénistes qualifiés sont ainsi tombés de fr. 6,50 à 5,85 l'heure, soit de 10 p. c. Le pourcentage sera plus élevé pour des salaires moins hauts.

A Ath, la réduction des salaires s'opère conformément à un accord existant entre patrons et ouvriers, à raison de 2 1/2 p. c. sur la base, par 25 points de diminution de l'index. Les premières réductions ayant été retardées, on a commencé par appliquer 4 p. c. le 7 mars 1931, puis 4 p. c. le 8 avril suivant. Ensuite, il y eut quatre réductions successives de 2 1/2 p. c. chacune les 2 mai, 30 mai, 19 septembre 1931 et 23 janvier 1932. Le 17 mars dernier, une nouvelle réduction de 3 p. c. a été appliquée sur les salaires bruts actuels.

11. — Tanneries.

A Verviers, les salaires dépendent de conventions collectives sur la base des prix de détail. Les salaires ont varié comme suit :

Jusque octobre 1929fr.	5,82	l'heure
Octobre 1929	5,70	»
Février 1931	5,54	»
Mars 1931	5,41	»
Avril 1931	5,29	»
Juillet 1931	5,17	»
Décembre 1931	5,01	»
Mars 1932	4,81	»

soit une réduction totale de 17,3 p. c.

A Tournai, la convention collective avait amené les salaires à 190 p. c. des tarifs de base de 1923; les 25 p. c. de réduction sur cette base représentent 13,15 p. c. du maximum. Les paliers de la baisse sont :

3 p. c. le 22 mars 1930
2 p. c. le 29 novembre 1930
5 p. c. le 13 février 1931
5 p. c. le 3 octobre 1931
5 p. c. le 1 ^{er} février 1932
5 p. c. le 27 février 1932

Les taux de salaires horaires principaux sont les suivants :

	Salaires de base (indice 401-425 du Hainaut.)	Salaires actuels
	francs par heure	
Mancœuvre	2,35	3,88
Semi-qualifié	2,60	4,29
Qualifié	2,85	4,70
Echarneur	3,10	5,11

A Péruwelz, une convention collective locale a fait baisser les salaires de 20,7 p. c. de janvier 1930 à avril 1932. L'ouvrier écharneur gagne, en mars 1932, fr. 4,65 l'heure (fr. 0,625 l'heure multiplié par l'indice du Hainaut).

A Malmédy, les salaires varient de 2 1/2 p. c. de la base par 20 points de variation de l'indice. Suivant ce système, les salaires moyens sont tombés de fr. 5,08 l'heure en novembre 1929 à fr. 4,21 aujourd'hui, soit de 17,1 p. c.

12. — Alimentation.

Les salaires des chocolateries, confiseries et fabriques de pains d'épices de Liège, Verviers et Micheroux, sont régis depuis 1923 par une convention collective; ils varient régulièrement avec l'indice des prix d'une manière strictement proportionnelle. Depuis le maximum de 1929 jusqu'en mai 1932, la baisse est de 19 p. c.

13. — Electricité (Exploitation de centrales et construction de réseaux).

A Malmédy, le salaire horaire moyen est tombé de fr. 4,85 en automne 1929 à fr. 3,64 en mars 1932, soit 25 p. c. de baisse. Les paliers successifs de la baisse ont été :

Automne 1929 (octobre)fr.	4,85
Printemps 1930 (mai)	4,67
Été 1930 (août)	4,47
Automne 1930 (novembre)	4,63
Printemps 1931 (mai)	4,28
Été 1931 (août)	4,14
Hiver 1931 (décembre)	3,86
Actuellement 1932 (mars)	3,64

Les baisses ont été effectuées en partie automatiquement par le jeu des conventions collectives faisant dépendre les salaires de l'indice des prix de détail, en partie par le jeu de l'offre et de la demande.

14. — Divers.

A Turnhout, dans l'industrie du bois, la réduction en vertu de conventions collectives atteint 18 p. c. Les paliers sont les suivants :

1 ^{er} avril 1931	5	%
1 ^{er} mai 1931	2,5	%
1 ^{er} juillet 1931	2,5	%
1 ^{er} octobre 1931	3	%
1 ^{er} janvier 1932	2,5	%
1 ^{er} avril 1932	2,5	%

A Anvers, l'industrie du vêtement se règle également sur les mouvements de l'indice; mais en mars 1932, les diminutions ayant atteint 17 1/2 p. c. environ, l'Association des maîtres tailleurs décida de stabiliser provisoirement les salaires au profit de la main-d'œuvre, mais sans engagement pour l'avenir; la baisse de l'indice est suivie par la Chambre syndicale de couture.

II. — INDUSTRIES A SALAIRES

DÉPENDANT DE NÉGOCIATIONS EN COMMISSION PARITAIRE.

1. — Sidérurgie.

Toutes les réductions sont discutées en commission nationale mixte. Les deux premières ont été appliquées en vertu d'un accord intervenu entre les deux parties. Les cinq suivantes ont été appliquées d'office après épuisement des moyens de conciliation.

Tableau des modifications de salaires en partant de la base des salaires en octobre 1929.

Diminutions et dates d'application	(Octobre 1929 : base = 100)	Salaire %	
1 ^{er} décembre 1930 .	2,50 % sur 100	2,50	
1 ^{er} février 1931....	2,50 % sur 100	2,50	
		5, —	95, —
16 mars 1931	5, — % sur 95	4,75	
16 avril 1931	2,50 % sur 95	2,375	
16 mai 1931	2,50 % sur 95	2,375	
		9,50	85,50
16 octobre 1931 ...	2,50 % sur 85,50	2,1375	
16 novembre 1931 .	2,50 % sur 85,50	2,1375	
	20 %	4,275	81,225
		Soit p. c. 18,275 de baisse	

Provisoirement, il n'est pas question d'appliquer une nouvelle baisse au 1^{er} mai.

2. — Métallurgie des métaux non ferreux.

Dans la province de Liège, les baisses ont été effectuées à la suite de discussions en commission paritaire et appliquées uniformément. Les paliers successifs sont les suivants :

16 janvier 1931	2,50 % du dernier salaire en vigueur
1 ^{er} mars 1931.....	2,50 % " "
16 avril 1931	5, — % " "
1 ^{er} septembre 1931..	2,50 % " "
1 ^{er} janvier 1932 ...	2,50 % " "
1 ^{er} mars 1932.....	2,50 % " "

Par rapport au maximum, la réduction est de 16,4 p. c.

Dans le Limbourg, par contre, on nous signale des baisses par décision unilatérale des entreprises. Dans une importante usine, la réduction est de 15 p. c. Cependant, en 1930, il y avait encore eu des « glissements » de salaires en hausse en raison de la concurrence des charbonnages et de l'Etat. Le 1^{er} février 1931, une baisse de 5 p. c. fut décrétée, le 1^{er} mai, les primes d'assiduité furent réduites (5 p. c. environ du salaire) et le 15 décembre, il y eut une nouvelle baisse de 5 p. c.

Dans l'arrondissement de Huy, quatre baisses de 5 p. c. chacune, par décision de l'usine, sont signalées, en novembre 1930, février 1931, mai 1931 et février 1932.

3. — Construction mécanique.

Les baisses de salaires sont appliquées à la suite de décisions prises entre la *Fédération des Constructeurs de Belgique* et le *Comité Paritaire de la Construction Mécanique*. Les baisses sont uniformes pour le pays, mais sont parfois, pour des raisons d'opportunité, appliquées à des dates un peu différentes suivant les divers bassins; les dates ci-dessous sont celles auxquelles les baisses ont été, chaque fois, appliquées dans toutes les usines du Centre :

19 janvier 1931.....	} à raison de 2 1/2 p. c. du salaire précédent à chaque date.
2 mars 1931.....	
20 avril 1931.....	
18 mai 1931.....	
1 ^{er} septembre 1931	
4 janvier 1931.....	
14 mars 1932.....	

Le salaire le plus élevé a été atteint le 1^{er} juin 1930. Depuis lors, la baisse totale est de 16,32 p. c. Les décisions de la commission paritaire ne s'appliquent qu'aux salaires de base, réglés à la journée ou à l'heure.

Beaucoup d'ouvriers travaillent aux pièces, ou par marchandage, ou aux primes. Le patron est maître de ses primes à la seule condition qu'elles ne dépassent pas 25 p. c. du taux du salaires principal. Il va de soi que dans ces deux dernières années, les primes ont été considérablement réduites partout.

A titre d'exemple, une usine signale que le salaire de base d'un ouvrier qualifié qui gagnait, au 1^{er} octobre 1929, fr. 4,75 à l'heure et fr. 4,87 au 1^{er} juin 1930, taux le plus élevé, a été successivement réduit à fr. 4,08 au 1^{er} avril 1932. La prime résultant du travail à l'entreprise, qui se pratique généralement, peut augmenter ce salaire de 20 à 40 p. c.

A Tirlemont, une indemnité de vie chère de 2 francs par homme de plus de 25 ans, accordée en septembre 1929, a été retirée le 31 mai 1930. Six baisses successives, de 2 1/2 p. c. du salaire précédent chacune, ont eu lieu à partir du 13 juin 1930.

Le maximum des salaires se place au début de 1930. En mars 1930, l'Association des Constructeurs supprima l'indemnité de vie chère (environ 3 p. c. des salaires) qui avait été consentie pour l'hiver 1929-1930.

En 1930, les *tréfileries* anversoises diminuent les salaires de 10 p. c., tandis que cette année-là (l'indemnité de vie chère exceptée) les salaires restent maintenus dans les autres branches de la construction mécanique.

En 1931, par décision de la Commission Nationale Paritaire de la Construction mécanique et des Conseils Officiels de Conciliation compétents, les salaires de cette industrie furent réduits successivement de 2 1/2 p. c. au 15 janvier 1931, de 2 1/2 p. c. au 1^{er} mars, de 5 p. c. en mai et de 2 1/2 p. c. au 1^{er} septembre, soit au total 12 1/2 p. c. de baisse pour 1931.

Fin 1931, un accord fut conclu devant le Conseil Officiel de Conciliation pour toute l'industrie de la construction mécanique. Cet accord décida deux nouvelles baisses de salaires de 2 1/2 p. c. chacune applicables respectivement en janvier et en mars 1932 (soit au total 17 1/2 p. c. depuis le 1^{er} janvier 1931 et 20 p. c. depuis mars 1930, en tenant compte du pourcentage équivalent à la suppression de l'indemnité de vie chère à cette époque).

A Gand, il y a eu 2 p. c. de baisse en juin 1930, ensuite les baisses mentionnées ci-dessus et applicables à tout le pays.

A Verviers, le maximum a été atteint en avril 1930; depuis lors, la baisse est de 19 p. c.; depuis décembre 1930, les mouvements de salaires sont réglés conventionnellement.

4. — Spécialités métallurgiques.

En clouterie, les salaires sont réglés à peu près comme en construction mécanique. Le salaire le plus élevé a été accordé en novembre 1929. Ensuite, les diminutions suivantes ont été appliquées :

Décembre 1929	2,5 %	du salaire précédent
Septembre 1930	5 %	»
Janvier 1931	5 %	»
Juillet 1931	2,5 %	»
Septembre 1931	2,5 %	»
Janvier 1932	2,5 %	»
Avril 1932	2,5 %	»

Ce qui fait ressortir une baisse globale de 20 à 21 p. c.

Dans l'armurerie liégeoise, il y a une réduction de salaires de 10 p. c. : une première baisse de 5 p. c. au début de 1931 en un ou deux paliers, une seconde baisse de 5 p. c. en janvier 1932.

Il y a lieu de considérer que la crise, dans cette industrie, se manifestait déjà en 1929. Pour cette raison, l'Union des Fabricants d'Armes s'était opposée à toute nouvelle demande d'augmentation de salaires dont elle était saisie à cette époque par des organismes ouvriers. Il en est résulté que le maximum atteint en 1929 dans l'armurerie était sensiblement inférieur à celui des autres industries.

Les baisses sont effectuées par décisions collectives des employeurs. Toutefois, le jeu de l'offre et de la demande n'a pas été sans influence : certaines corporations de cette industrie (basculateurs, garnisseurs, etc.) informèrent spontanément les fabricants d'armes — au cours de l'année 1931 — qu'ils apportaient des réductions importantes à leurs tarifs : 25 p. c. voire même 30 p. c. Ces réductions trouvaient leur explication dans le désir de ces corporations d'intéresser à nouveau la clientèle aux articles de l'armurerie.

L'Union des Fabricants d'Armes a l'habitude de se conformer, en ce qui concerne la baisse des salaires, aux décisions prises par l'industrie de la mécanique. Si celle-ci décide une nouvelle baisse à partir de mai, l'armurerie suivra.

Les fonderies de la région de Huy ont apporté des réductions de 15, 17 1/2 et 20 p. c. aux salaires, généralement après discussions en commission paritaire (ces pour-cent additionnent les baisses successives et exagèrent un peu la réalité). La première baisse se place généralement en décembre 1930 ou janvier 1931. Les fonderies du Luxembourg n'ont appliqué que 5 à 10 p. c. de baisse, le premier pas étant fait au printemps de 1931.

A l'arsenal de la Société Nationale des Chemins de Fer à Malines, les salaires ont été majorés de 10 p. c. le 1^{er} juillet 1929, puis encore de 6 p. c. le 1^{er} janvier 1930, cette majoration devant comporter un minimum de 100 francs par mois pour les agents mariés.

Le 1^{er} avril 1931, il a été déclaré qu'une diminution de 6 p. c. serait appliquée, mais avec cette restriction que les hommes mariés au salaire minimum de 36 fr. par jour devaient conserver une indemnité mensuelle de 80 francs minimum; cette indemnité décroît inver-

sement avec les salaires de façon à être au minimum 40 fr. par mois pour les hommes au salaire maximum de fr. 43,75 par jour.

Le barème actuel est pratiquement le suivant, (barème du 1^{er} juillet 1928) :

Salaire minimum fr.	36,—	par jour (4,50 l'heure).
Après 3 ans	37,—	»
Après 6 ans	38,—	»
Après 9 ans	39,25	»
Après 12 ans	40,75	»
Après 15 ans	42,25	»
Après 18 ans	43,75	» (5,47 l'heure).

Au delà du taux maximum de fr. 43,75, les ouvriers reçoivent tous les quatre ans, une augmentation journalière de fr. 3,75. Tous ces salaires sont majorés de 2 fr. par jour à titre d'indemnité régionale. Il y a lieu d'y ajouter encore les primes qui, dans certains ateliers peuvent atteindre 150 francs par mois.

A Anvers, les réparateurs de navires ont encore obtenu fr. 0,35 d'augmentation de salaires en 1930 et ont, ensuite, subi une réduction d'environ 15 p. c. de leur salaire si l'on prend en considération la suppression de certains avantages spéciaux. Les baisses de salaires proprement dites furent de 5 p. c. fin mars 1931 et de 2 1/2 p. c. le 1^{er} octobre 1931, par décision du Comité Officiel de Conciliation d'Anvers. Les patrons imposèrent d'office, en 1931, une réglementation moins coûteuse pour le « walkingtime » et supprimèrent certaines indemnités spéciales. Une série de conventions collectives font dépendre les salaires de l'indice des prix de détail depuis le 1^{er} janvier 1932.

Les constructeurs de bateaux des régions de Tamise et de Termonde n'ont pas suivi la même politique de salaires en 1930; la prospérité et ensuite l'Exposition d'Anvers les avaient amenés à payer des augmentations en dehors de toute décision des comités de conciliation et des commissions paritaires; certains chantiers navals ont commencé à reprendre ces hausses dès 1930. Les réductions générales de salaires, à l'intervention des organismes susmentionnés, se montent à 16 ou 17 p. c. (sept tranches de 2 1/2 p. c. du salaire précédent); la première fut opérée le 15 janvier 1931 et trois autres eurent lieu dès le printemps suivant.

A Ostende, par exception, les salaires de la construction maritime sont réglés par convention collective suivant l'indice. Voici les variations par rapport au salaire de base de 6 fr. payé en octobre 1929 :

1929 Octobre	salaire de base		
1930 Janvier	»	plus	5 %
Mars	»	»	7,5 %
Mai	»	»	10 %
Juin	»	»	7 %
Septembre	»	»	8 %
1931 Janvier	»	»	6 %
Février	»	»	5 %
Mars	»	»	3 %
Avril	»	»	2 %
Mai	»	»	1 %
Juillet	»		
Août	»	moins	1 %
Décembre	»	»	2 %
1932 Janvier	»	»	3 %
Février	»	»	4 %

La baisse par rapport au maximum est de 12,7 p. c.

5. — *Verrerie.*

Dans les régions de Charleroi et de Mons, le maximum de salaires a été constaté en avril 1929. Il n'y a pas eu de modifications jusqu'au mois d'octobre 1930. Depuis lors, les diminutions suivantes ont été appliquées :

5 %	au 1 ^{er} novembre 1930;
5 %	au 1 ^{er} avril 1931 (en deux paliers à Mons);
5 %	en deux tranches, respectivement :
2,5 %	au 1 ^{er} février 1932 et
2,5 %	au 1 ^{er} mars 1932.

Les deux premières ont été discutées en Commission de Conciliation et la troisième par la Commission Nationale Paritaire de l'industrie mécanique du verre, constituée en fin d'année 1931.

Les salaires sont stabilisés jusqu'au 1^{er} mai 1932. Aucune baisse n'est encore prévue après cette date.

Dans la province de Liège, il y eut trois baisses de 5 p. c. chacune, dont la première se place le 1^{er} février 1931 et la dernière le 1^{er} mai 1932. Ces baisses furent décidées de commun accord.

6. — *Carrières et cimenteries.*

A Soignies, le maximum des salaires n'a été atteint que le 1^{er} mars 1930. Depuis lors, il y a eu uniformément 12 p. c. de baisse comme suit :

1 ^{er} mars 1931.....	3,5 %
1 ^{er} avril 1931.....	2,5 %
1 ^{er} février 1932.....	2 %
1 ^{er} mars 1932.....	4 %

Une baisse de 8 p. c. était en perspective le 1^{er} mai 1932. Les baisses ont été effectuées à la suite de discussions en commission paritaire; mais les baisses du 1^{er} février et du 1^{er} mars 1932 ont été appliquées sans qu'un accord ait pu se faire en commission mixte.

A Péruwelz, il y eut encore des hausses considérables de salaires après l'été de 1929 : 5,86 p. c. le 1^{er} septembre, 3,75 p. c. le 1^{er} octobre 1929 et 4,77 p. c. le 16 avril 1930. Depuis lors, les réductions suivantes ont été opérées : 4,77 p. c. le 16 juillet 1931, 7,48 p. c. le 23 décembre 1931 et 5,86 p. c. le 1^{er} avril 1932. Elles sont le résultat de discussions en commission paritaire.

Dans les carrières, aux fours à chaux et dans les cimenteries du Tournaisis, la réduction des salaires atteint, en avril 1932, 14,54 p. c. Les paliers successifs de baisse sont les suivants, applicables chaque fois sur le dernier salaire :

1 ^{re} décade de mars 1931.....	2 %
3 ^e » mars 1931.....	2 %
3 ^e » juin 1931.....	2 %
2 ^e » janvier 1932.....	3 %
2 ^e » février 1932.....	2 %
3 ^e » avril 1932.....	4,5 %

Les mouvements de salaires ont toujours lieu à la suite de sentences arbitrales du juge de paix d'Antoing. Il n'y aura plus de réductions jusqu'au mois d'août 1932. Les salaires courants sont en ce moment :

Rompours (carriers)..... fr. par jour..	46,—
Chaufourniers.....	45,—
Emballeurs et chargeurs.....	55,25
Meuniers.....	41,90
Personnel ordinaire des fours rotatifs....	34,80 — 39,20
Journaliers.....	30,85

7. — *Fabriques de meubles.*

Dans la région de Nivelles, les fabriques appliquent les décisions prises dans l'industrie de la construction mécanique. Il y a eu une baisse totale de 17,5 p. c., à savoir, 5 p. c. en février 1931, 2,5 p. c. en mai, 5 p. c. en septembre et 5 p. c. en février 1932.

III. — INDUSTRIES A SALAIRES BAISSANT EN ORDRE PRINCIPAL PAR DÉCISIONS PATRONALES OU ACCORD DIRECT ET PARTICULIER ENTRE PATRONS ET OUVRIERS.

1. — *Carrières, cimenteries, briqueteries, produits réfractaires et céramiques.*

Dans les marbreries et usines de dolomies de la province de Namur, les réductions de salaires ont été opérées par décisions collectives des employeurs. En marbrerie, la baisse actuelle est de 15 p. c., soit 5 p. c. le 16 février 1931, 5 p. c. le 16 août 1931 et 5 p. c. le 1^{er} avril 1932; une nouvelle réduction de 20 p. c. est en discussion. En dolomies, la baisse acquise est de 20 p. c., mais aucune nouvelle diminution n'est en perspective; il y a eu quatre paliers de 5 p. c., la première baisse étant du 1^{er} décembre 1930, la quatrième du 16 mars 1932.

Les ardoisières du sud du Luxembourg ont opéré, par décisions patronales individuelles, des baisses de l'ordre de 25 p. c. Dans une entreprise citée à titre d'exemple, il y eut 5 p. c. de baisse en août 1930, 10 p. c. en novembre 1931 et 10 p. c. en février 1932. A Herbeumont, une réduction de 10 p. c. est venue s'ajouter le 1^{er} avril dernier à des baisses antérieures de 15 à 20 p. c. A Martelange, les ouvriers fendeurs ont été réduits de 25 p. c., les ouvriers de taille de 20 p. c., les manœuvres de 10 p. c.

Dans la vallée de la Meuse, les diminutions de salaires sont très variables d'entreprise à entreprise et ordinairement décidées sans intervention de commissions paritaires; parfois même, il y a des accords individuels avec chaque ouvrier. Dans la région de Dinant on nous signale, à titre d'exemple, une carrière ayant réduit d'environ 20 p. c., à raison de 5 p. c. le 1^{er} octobre 1930, 4 p. c. le 1^{er} mars 1931, 4 p. c. le 16 novembre 1931 et 7 p. c. le 1^{er} mars 1932. Du côté de Huy, nous recensons deux baisses de 15 p. c., une de 20 p. c. et une de 32 p. c. Les premières réductions datent généralement de la fin de 1930.

Dans les cimenteries de la région de Mons, les réductions ont été faites par décisions individuelles des employeurs, en tenant compte de l'état du marché. Dans un cas déterminé, nous notons 15 p. c. de baisse, soit 5 p. c. en juin 1931 et 10 p. c. en février 1932.

Les usines de produits réfractaires et céramiques ont réduit les salaires de 15 p. c. au total, se répartissant comme suit :

2 %	le 1 ^{er} janvier 1931;
3 %	le 18 janvier 1931;
2 %	le 15 mars 1931;
3 %	le 1 ^{er} mai 1931;
2,5 %	le 1 ^{er} janvier 1932;
2,5 %	le 1 ^{er} février 1932.

Ces diminutions uniformes ont été appliquées en vertu des décisions collectives des employeurs.

En Campine, le mouvement des salaires dans les grandes cimenteries a été le suivant :

- 1929, 15 juin : maximum atteint cette année (correspond à 115 p. c. des salaires de base (indice 800);
- 1930, 15 février : augmentation de 5 p. c. portant à 120 p. c. cette limite;
- 1931, 15 février : diminution de 2,5 p. c.;
- 1^{er} mars : diminution de 2,5 p. c.;
- 1932, 1^{er} janvier : diminution de 2,5 p. c.;
- 1^{er} février : diminution de 2,5 p. c.

Les augmentations et diminutions de salaires ont été appliquées de commun accord avec les organisations ouvrières, l'index des prix servant de base à la détermination des salaires nouveaux, mais non à leurs fluctuations entre deux paliers successifs.

Une diminution de 5 p. c. en une fois ou par paliers est envisagée avec application au 1^{er} mai. Les pourparlers sont en cours.

A Boom, la réduction totale des salaires se monte à 16,83 p. c.; elle s'est faite par de fortes baisses, interrompues par des hausses. L'absence totale de stocks de briques du format de Boom et, en même temps, une demande anormale de ce format ont permis les deux hausses de ce printemps. Voici le détail des mouvements successifs :

5 novembre 1930 moins	11,93 %		
23 mars 1931	4,89 %		
1 ^{er} juillet 1931		plus	4,89 %
1 ^{er} août 1931	3,91 %		
1 ^{er} décembre 1931.....	2,94 %		
7 janvier 1932	10,76 %		
7 mars 1932	1,96 %		
1 ^{er} avril 1932			9,78 %
14 avril 1932			4,89 %
	36,39 %		19,56 %
Solde en moins			16,83 %

Les baisses ont été effectuées partiellement par suite de discussions avec les délégués des ouvriers (la centrale de Bruxelles) et particulièrement par décisions collectives d'une partie des employeurs, suivies en général par les autres employeurs.

Dans la région de Turnhout, les briqueteries mécaniques suivent l'indice des prix de détail. Cependant, 6 p. c. de baisse de plus ont été obtenus en comité paritaire, le 1^{er} juillet et le 1^{er} août 1931 : la baisse totale est de 27 p. c. depuis le 1^{er} février 1930.

A Malines, les ouvriers fabriquant l'« Eternit » ont subi une seule diminution de 10 p. c., le 2 mai 1931, par décision des employeurs. Dans la fabrication de l'« Asbestile », à Schoonaerde-lez-Termonde, une baisse de 10 p. c. a été appliquée le 1^{er} février 1931, par décision de l'usine. Une nouvelle baisse était prévue comme probable pour le 1^{er} mai 1932.

2. — Industrie du bois.

Les scieries dépendant de l'Association des marchands de bois de l'Est de la Belgique ont appliqué, par décision de celle-ci, 5 p. c. de baisse le 5 janvier 1931 et 5 p. c. le 21 décembre.

Dans les exploitations forestières de la province de Namur, les baisses de salaires ont résulté du simple jeu des circonstances économiques. La réduction était d'environ 10 p. c. en 1931, mais se chiffre actuellement à 30 ou 40 p. c.

A Ostende, le salaire de l'ouvrier des chantiers maritimes est passé de 5,875 fr. l'heure le 31 août 1929 à fr. 6,25 le 7 février 1930, à 6 fr. le 9 janvier 1931, à fr. 5,75 le 6 mars 1931, à fr. 5,50 le 21 août et à fr. 5,25 le 16 mars 1932, soit une baisse de 16 p. c.

3. — Papeterie.

De Malines, on nous signale, dans la fabrication du papier, une seule diminution de 5 p. c., obtenue le 22 avril 1932 par accord avec le syndicat ouvrier. Le salaire horaire des ouvriers qualifiés est actuellement de 6 francs.

Dans une papeterie et cartonnerie de la région de Termonde, les salaires n'ont pas été modifiés depuis 1929.

4. — Soie artificielle.

Les baisses sont appliquées par décisions individuelles des employeurs : dans les deux cas qui nous sont connus, elles sont de 10 p. c., la dernière hausse datant de février 1930. Les deux baisses, de 5 p. c. chacune, sont des premiers mois de 1931. De nouvelles baisses sont en perspective au Brabant wallon.

5. — Industries chimiques.

A Auvélais, il y a déjà eu six baisses successives de 5 p. c. chacune, les 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 1930, 1^{er} avril, 1^{er} août et 1^{er} octobre 1931 et 1^{er} février 1932, par décision individuelle des employeurs. Une nouvelle baisse est possible. A Vedrin, deux baisses de 10 p. c. ont eu lieu, le 1^{er} octobre 1930 et le 1^{er} décembre 1931.

En Campine, les baisses s'effectuent par le même procédé. Dans un exemple donné, la baisse est de 5 à 10 p. c., en deux paliers; le 1^{er} avril et le 20 décembre 1931. Une autre usine a baissé ses salaires de 5 p. c. le 1^{er} novembre 1931 et de 10 p. c. le 1^{er} février 1932 par tractations directes entre les patrons et leurs ouvriers. Une troisième a réduit de 15 p. c. en trois réductions de 5 p. c., le 15 août 1931, le 1^{er} octobre 1931 et 1^{er} janvier 1932. Une quatrième n'a réduit son ancien personnel masculin que de 5 p. c.; son personnel féminin, ayant reçu des augmentations plus fortes, a été diminué de 20 p. c. en deux fois, le 1^{er} novembre 1931 et le 1^{er} février 1932. Le nouveau personnel masculin engagé l'est à des conditions inférieures de 18 p. c.

6. — Tanneries.

A Soignies, les salaires ont été réduits par décision individuelle des employeurs. Dans une usine, les petits salaires ont été réduits de 15 p. c., les gros salaires de 35 p. c., par paliers, en octobre et décembre 1931 et janvier 1932 (trois fois 5 p. c. pour les petits, deux fois 10 p. c. et une fois 15 p. c. pour les gros). Dans une autre usine, la baisse a été de 20 p. c. pour tout

le monde, avec cette réserve que les salaires n'ont pas été ramenés en dessous de 4 francs l'heure. Des deux côtés, une nouvelle réduction de 5 à 10 p. c. sera bientôt appliquée.

7. — *Electricité.*

En Campine, les salaires étaient encore inférieurs, en 1929, en pouvoir d'achat, à ceux de 1932; en conséquence, toute baisse a été retardée. Les premières baisses sont de mai 1932 : 6 p. c. pour les manœuvres et 3 p. c. pour les ouvriers qualifiés. Le personnel ayant plus de cinq années de service n'a pas subi de réductions.

8. — *Alimentation.*

En sucrerie, la situation se présente comme suit : à Tirlemont, il y eut une première baisse de 2 1/2 p. c. le 1^{er} juin 1931 et une seconde de 7 1/2 p. c. le 1^{er} avril 1932, par accord entre la direction et le syndicat du personnel ouvrier de la société. En Campine, une société a réduit ses salaires de 13 1/2 p. c., en octobre 1931 et janvier 1932; elle envisage une nouvelle baisse de 6 1/2 p. c. pour mai 1932; une autre a réduit de 10 p. c. le 15 octobre 1931; une troisième n'a encore opéré aucune réduction, mais envisage une baisse de 10 p. c. pour octobre 1932. A Péruwèlz, la réduction est de 20 p. c., à raison de 10 p. c. le 1^{er} janvier 1931 et de 10 p. c. le 26 février 1932; cependant, dans certaines sucreries, la première baisse n'a pas eu lieu. Dans l'une de ces dernières, les salaires avaient été portés, pour les ouvriers spécialisés, de 4 à fr. 4,50 en juillet 1929, à 5 fr. en juin 1930 et ramenés à fr. 4,50 le 1^{er} mars 1932; les manœuvres ont reçu aux mêmes dates respectivement fr. 3,45, fr. 3,80, fr. 4,10 et fr. 3,70.

Dans les meuneries, les ouvriers de Malines, qui avaient obtenu 35 p. c. d'augmentation en 1929, ont subi une diminution de 5 p. c. en 1931 et de 5 p. c. en 1932; le salaire journalier moyen est actuellement de 55 francs. Ces fluctuations ont été décidées par les employeurs et sont appliquées dans quelques entreprises similaires, telles que torréfaction de café et maisons d'épicerie en gros. A Louvain, on ne signale qu'une réduction de fr. 0,25 à l'heure le 17 août 1931, appliquée d'office par les patrons. A Huy, il y eut une seule baisse de 10 p. c., le 1^{er} mars 1932.

De la région de Termonde, on signale une baisse de 12 1/2 p. c. dans les industries de produits alimentaires, par paliers de 2 1/2 p. c. en janvier, mars et octobre 1931 et de 5 p. c. en mars 1932. La chose a été accomplie par accord collectif des employeurs.

Les brasseries de Louvain n'ont pas encore abaissé leurs salaires, à l'exception d'une seule, qui les a réduits de 5 p. c. en deux paliers, les 15 avril et 7 mai 1932. A Audenarde, il n'y a pas non plus de baisse; les salaires y sont de fr. 4,25 à fr. 4,50 l'heure. A Malines, le *statu quo* est également maintenu.

Dans les huileries de Tournai, on n'a appliqué qu'une baisse de fr. 0,20 l'heure; les contremaîtres n'ont pas été diminués. Les salaires sont de 3,50 à fr. 4,80 l'heure.

Les salaires ont fort baissé dans la pêche maritime, à Ostende, mais il est impossible de déterminer de combien. En effet, dans les grands armements, les salaires sont constitués :

1^o soit uniquement en pourcentage: c'est le cas pour les capitaines des chalutiers à vapeur et les équipages de la plupart des chalutiers à moteur;

2^o soit d'une rémunération fixe et d'un pourcentage.

Ces pourcentages étant calculés sur le produit de la vente des pêches ramenées, il en résulte que, le prix du poisson ayant diminué dans des proportions considérables depuis 1929, les salaires baissent automatiquement et sans réglementation spéciale.

Dans l'industrie hôtelière d'Ostende, il n'y eut pas de réduction de salaires et traitements en 1930 et 1931. Pour la saison 1932, la réduction est de 10 à 20 p. c., les traitements les plus élevés baissant le plus. Ces mesures ont été discutées entre l'employeur et chaque employé; les taux sont fixés pour toute la saison. Voici une échelle de rémunération normale de 1929 à 1931 pour un grand hôtel :

Caissier principal	5.000 fr. belges par mois;
1 ^{er} chef de réception	3.250 " " "
2 ^e chef de réception	1.200 " " "
Maincourantier	1.200 " " "
Secrétaire au contrôle	1.050 " " "
Caissière de restaurant ..	725 " " "
Econome	875 " " "
Gouvernante d'étage	750 " " "
1 ^{re} lingère	725 " " "
2 ^e lingère	625 " " "
Chef de cuisine	5.000 fr. français par mois;
Chef de partie en cuisine ..	2.100 " " "
Commis de cuisine	900 " " "
Fille de cuisine	625 fr. belges par mois;
Plongeur	725 " " "
Caviste	850 " " "
Fille d'office	725 " " "
Homme de peine	725 " " "

Tout ce personnel est logé et nourri à l'hôtel.

Femmes à journée..... 20 fr. par jour *nourries* à l'hôtel

IV. — INDUSTRIES A SALAIRES

SOUJETS PLUS SPÉCIALEMENT A L'OFFRE ET A LA DEMANDE DE MAIN-D'ŒUVRE.

I. — *Le bâtiment.*

Nous classons ici l'ensemble de cette industrie, quoique, en divers grands centres, la profession soit suffisamment organisée pour justifier l'intervention de décisions collectives ou l'intervention d'organismes de conciliation et même parfois de conventions collectives. Cela n'empêche pas que la main-d'œuvre y soit généralement plus flottante que dans la plupart des usines; que le travail y soit plus irrégulier et que, par conséquent, l'état du marché y ait une influence plus directe et plus rapide qu'ailleurs.

A Anvers, depuis 1928, des conventions collectives, conclues successivement pour la durée d'un an (de fin mars à fin mars), ont réglé les salaires jusqu'à présent. Selon toute probabilité, une convention nouvelle sera conclue fin mars 1932 jusqu'à fin mars 1933.

Le maximum des salaires a été atteint en 1930 (maximum dû en majeure partie à l'influence des travaux de l'Exposition internationale du Centenaire). Il atteignait au 1^{er} août 1930 le salaire de fr. 7,35 pour les ouvriers qualifiés.

En 1931, ce salaire fut réduit de fr. 0,45 au 1^{er} avril, de fr. 0,15 au 1^{er} août et de fr. 0,15 fr. au 1^{er} octobre, ce qui fixa à fr. 6,60 le salaire des qualifiés.

En 1930, certains avantages particuliers avaient dû être consentis aux travailleurs du bâtiment, à côté des salaires augmentés. Parmi ces avantages, citons une allocation spéciale de 200 fr. par an pour « intempéries » et une indemnité de 300 francs par an pour « travail non permanent ». En 1930, ces avantages furent remplacés par d'autres indemnités moins coûteuses.

La nouvelle convention qui vient d'être adoptée comprend :

- Une baisse des salaires de fr. 0,30 au 1^{er} avril;
- Une baisse des salaires de fr. 0,15 au 1^{er} juin;
- Une révision des salaires, tous les deux mois, postérieurement au 1^{er} juin, d'après la base : fr. 0,15 de baisse (hausse) de salaire pour 20 points de diminution (d'augmentation) de l'index de l'agglomération anversoise.

Au 1^{er} juin 1932, les salaires auront donc été ramenés : à fr. 6,15 par heure pour les ouvriers qualifiés, soit 16,3 p. c. de baisse, et à fr. 5,15 par heure pour les ouvriers non qualifiés.

A Turnhout, dans l'industrie du bâtiment, une convention collective règle les salaires depuis 1926. Voici les taux horaires moyens depuis octobre 1929 pour les maçons, menuisiers, charpentiers et peintres.

1929 :	6 octobre	fr. 6,—
1930 :	5 avril	6,15
	7 juin	6,25
1931 :	17 avril	6,—
	15 mai	5,80
	9 octobre	5,65
1932 :	8 janvier	5,50
	15 avril	5,30

Pour mai et juin, il est prévu 5,20 et fr. 5,10 si l'indice continue à baisser. Les accords sont établis pour trois mois, avec fr. 0,15 de baisse par 20 points pour l'indice de 850 à 750 et de fr. 0,10 par 20 points en dessous de l'indice 750. La baisse acquise, par rapport au maximum, est de 15,2 p. c.

A Gand et dans ses faubourgs, les entreprises du bâtiment et des travaux publics règlent leurs salaires sur la base de l'indice des prix, par convention collective de 1921 révisée en février 1932. Les salaires sont revus trimestriellement. Depuis 1929, ils s'établissent comme suit :

	1-9-1929 30-4-1931	1-5-1931 29-2-1932	1-3-1932	Baisse totale
	fr.	fr.	fr.	fr.
Menuisiers	6,10	5,80	5,55	9 %
Maçons ..	5,80	5,50	5,25	9,5 %
Aides ...	4,75	4,50	4,25	10,5 %

A Eccloo, le mouvement des salaires est en rapport avec celui de Gand : il y a eu trois baisses de 4,52 p. c. entre mars 1931 et mars 1932.

A Termonde, les baisses ont été effectuées par décisions collectives des employeurs, basées sur l'offre et la demande : ce facteur est particulièrement important, étant donné la facilité pour les ouvriers de s'embaucher à Anvers et à Bruxelles. Voici le mouvement des salaires depuis 1929 :

DATES des changements	Ouvriers qualifiés		Aides	
	Minima	Maxima	Minima	Maxima
	fr.	fr.	fr.	fr.
1 ^{er} août 1929	5,90	6,90	4,75	5,25
1 ^{er} mars 1930	6,—	7,—	5,—	5,50
20 décembre 1930	5,50	6,50	4,50	5,—
1 ^{er} juillet 1931	5,25	6,25	4,25	4,75
16 février 1932	5,—	6,—	4,—	4,50
15 mars 1932	4,75	5,75	3,75	4,25
Baisse totale	20,8 %	17,8 %	25 %	22,7 %

A partir du 15 mars 1932, la Chambre syndicale des entrepreneurs de la région de Termonde a proposé aux syndicats ouvriers un contrat collectif de travail basé sur un salaire minimum de fr. 2,50 pour les ouvriers qualifiés et 2 fr. pour les ouvriers aides, pour un index de 400 points.

A Audenarde, les salaires des ouvriers qualifiés sont tombés de 5 fr. l'heure fin 1929 à fr. 4,50 le 1^{er} juillet 1931 et à 4 fr. le 1^{er} février 1932, soit de 20 p. c. ; ceux des manœuvres sont passés de fr. 4,25 à fr. 3,50 et à 3 fr., soit 29,4 p. c. Une nouvelle baisse de fr. 0,50 est envisagée. Les baisses ont eu lieu par accord entre patrons et syndicats ouvriers. Les entreprises de pavage ont, par décisions individuelles, réduit les salaires des paveurs de 8,50 à 6 fr. l'heure, ceux des aides de 4,25 à 3 francs.

A Roulers, par suite de décisions de la Fédération patronale du bâtiment, les modifications suivantes ont eu lieu depuis 1929 :

	Ouvriers qualifiés	Manœuvres
	fr.	fr.
1929 juillet	5,—	4,—
1930 janvier	5,25	4,25
1931 janvier	5,50	4,50
avril	5,25	4,25
septembre	5,—	4,—
1932 janvier	4,75	3,75
mars	4,50	3,50
soit une baisse de	18,1 %	22,2 %

A Ostende, les baisses sont du même ordre de grandeur.

	Ouvriers qualifiés	Aides
	fr.	fr.
1930 janvier	5,50	4,50
février	5,75	4,75
1931 janvier	5,50	4,50
avril	5,25	4,25
15 décembre	5,—	4,—
1932 1 ^{er} avril	4,75	3,75
soit une baisse de.....	17,4 %	21 %

A Furnes, les maçons ont vu baisser leurs salaires de 5 à 4 fr. l'heure, les manœuvres de 4,50 à fr. 3,50 l'heure.

À Tournai, il n'y a eu qu'une baisse de fr. 0,50 l'heure, en deux paliers (octobre 1931 et janvier 1932) par décision des entrepreneurs, avec acceptation des ouvriers; une nouvelle baisse de fr. 0,25 est envisagée. Les salaires sont actuellement de 4 à fr. 5,25 l'heure suivant les spécialités.

A Charleroi, les fluctuations de salaires ont été les suivantes, par décision collective des employeurs du bâtiment :

Du 12 mars au 18 juillet 1929 :	augmentation	5 %
Du 19 juillet au 15 août 1929 :	»	5 %
Du 16 août 1929 au 31 janvier 1931 :	»	12 %
Du 30 janvier au 12 mars 1931 :	diminution	4 %
Du 13 mars au 5 novembre 1931 :	»	8 %
Du 6 novembre au 29 décembre 1931 :	»	5 %
Du 30 décembre 1931 au 6 avril 1932 :	»	5 %
A partir du 7 avril 1932 :	»	5 %

Actuellement, le salaire du plafonneur et du maçon est de fr. 5,25 l'heure, celui du charpentier de fr. 5,75, celui du manœuvre de fr. 3,75.

A Huy, les baisses suivantes ont eu lieu sans accord d'aucune espèce : menuisiers, de 20 à 25 p. c., à raison de 7,5 p. c. en avril 1931, 10,5 p. c. en novembre 1931 et 5 p. c. en avril 1932; maçons, de 12 à 15 p. c., à raison de 7 p. c. en avril 1931 et de 5 à 8 p. c. en novembre.

A Verviers, les salaires ont subi un franc de réduction par heure: fr. 0,50 le 15 mars 1931; fr. 0,25 le 1^{er} janvier 1932 et fr. 0,25 le 1^{er} février 1932. Les baisses ont été décidées par la Fédération du bâtiment.

A Malmédy, on nous signale des salaires de 5 fr. l'hiver de 1929, de fr. 5,50 l'été de 1930, de fr. 5,90 l'hiver suivant, de fr. 5,20 au printemps de 1931, de fr. 5,60 l'été et de fr. 4,60 l'hiver. Les baisses ont eu lieu selon l'état du marché du travail, par décision de l'employeur.

A Hasselt, les salaires des maçons et des charpentiers ont été réduits de fr. 5,50 l'heure à fr. 4,75, ceux des manœuvres de fr. 4,50 à fr. 3,90, soit de 13,5 p. c. environ.

2. — *Le diamant.*

La réduction des salaires depuis le maximum atteint en 1929 jusqu'au début de mai 1932, est en moyenne de 50 p. c. On peut estimer que la baisse est de cet ordre, la plupart des ouvriers travaillant actuellement à la

pièce, alors que dans le temps beaucoup d'entre eux avaient un salaire fixe.

Les baisses se sont succédé comme suit :

Février 1930	20 %	du total
Décembre 1930.....	30 %	»
Novembre 1931	50 %	»

Elles ont été effectuées uniquement par le simple jeu de l'offre et de la demande et sont les mêmes en ville et à la campagne c'est-à-dire pour les ouvriers syndiqués et les non-syndiqués. Les salaires payés étant en dessous d'un minimum raisonnable, il faut prévoir qu'il n'y aura plus de baisse et qu'à la moindre reprise les salaires hausseront par le jeu de l'offre et de la demande. Les baisses ont varié d'entreprise à entreprise.

3. — *Les dentelles, la passementerie, la bonneterie.*

A Turnhout, dans la fabrication des dentelles à la main, il n'existe pas de salaires proprement dits. Toutes les ouvrières, sans exception, travaillent à la pièce, à domicile, avec du matériel leur appartenant. La plupart vendent le produit de leur travail au plus offrant. Le soi-disant employeur n'a aucun contrôle sur les heures de travail et ne connaît pas lui-même le taux du salaire qu'il paie. Il n'y a jamais eu aucune convention entre employeurs au sujet du prix à payer pour un même article.

Le gain des ouvrières dépend donc entièrement de l'offre et de la demande et de leur habileté et assiduité éventuelles.

Pour 1929 et 1930, on peut supposer que de telles ouvrières atteignirent un minimum de fr. 3,50 l'heure.

La crise, amenant un chômage quasi-total, a réduit ce taux, pour celles qui osent tenter le sort et la chance de vendre le produit de leur travail, à un chiffre impossible à évaluer, mais qui pour la plupart, ne doit pas dépasser actuellement 0,30 à fr. 0,50 l'heure.

En période de prospérité, une bonne ouvrière gagnait ses 20 francs par jour.

A Lierre, dans la passementerie, il y a eu une diminution de 5 p. c. le 1^{er} décembre 1931 et une autre de 5 p. c. le 7 mars 1932. Le salaire horaire moyen actuel est de fr. 5,30.

A Leuze, dans la bonneterie, les salaires n'ont été diminués que fin 1931 — début 1932, par des décisions particulières à chaque entreprise, dans des proportions variables. La moyenne est de 10 p. c. dont 5 p. c. appliqués en décembre — ou même seulement en janvier — et 5 p. c. en février-mars. Les réductions n'ont été l'objet d'aucun accord. Certains établissements qui avaient adopté l'index comme base pour la détermination des salaires ont été amenés de ce fait à payer des salaires plus élevés que ceux de la plupart des firmes. Ils ont d'ailleurs renoncé à cette formule et l'un d'eux qui payait de hauts salaires, a déjà pratiqué une réduction totale de 15 p. c. et se propose d'en appliquer une nouvelle de 5 p. c.

A Tournai, le maximum a été maintenu jusqu'en 1931; depuis lors il y a une baisse de 8 p. c.

4. — Les chaussures.

A Mons, il y a eu une diminution de 10 p. c. le 21 décembre 1931 pour le personnel masculin seulement. L'ensemble du personnel a subi 5 p. c. de réduction le 18 avril et 5 p. c. le 2 mai 1932. Aucune convention ne règle les salaires, mais les directives de l'Union patronale sont généralement suivies, même par les non-affiliés.

A Péruwelz, aucune convention n'existe; voici les baisses d'une usine importante : 4 p. c. en février 1931 après discussion en commission paritaire et 6 p. c. le 1^{er} mai 1932, par décision de l'Union.

A Herenthals, la première baisse, de 5 p. c., est intervenue en février 1931, par initiative individuelle des patrons, la fabrique la plus importante donnant le ton. Il est question d'une nouvelle baisse de 10 p. c. Le jeu de l'offre et de la demande règle les salaires, maintenant comme en temps de hausse.

5. — L'agriculture.

Nous n'avons recueilli que quelques rares éléments concernant les salaires agricoles.

Dans le « Veurne Ambacht », jusqu'en été de l'année 1931, l'ouvrier agricole gagnait 30 francs par jour. Au début de l'hiver de la même année jusqu'à fin mars 1932, il n'a plus touché que 25 francs et depuis le commencement du mois d'avril, il ne reçoit plus que 20 francs par jour. Ces prix s'entendent sans compter la nourriture pour laquelle l'ouvrier doit éventuellement payer 5 francs.

L'horticulture gantoise a, en général, réduit ses salaires de fr. 0,50 en deux fois, vers la fin de 1931 et au commencement de mars 1932. Certains horticulteurs ont opéré des réductions plus fortes.

Dans la région de Huy, les baisses ont été très fortes :

Salaires de 1929 : 45 à 50 francs par jour.

Salaires de 1930 : 30 à 35 francs par jour.

Salaires de fin 1931 : 20 à 25 francs par jour (16 à 20 francs avec nourriture).

CONCLUSIONS

Si nous classons les industries selon le recensement industriel de 1926, les modifications de tarifs de salaires ou d'ensembles de salaires peuvent se résumer ainsi qu'il suit. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'ouvriers en 1926 dans les établissements de dix personnes et plus; ils ne doivent servir qu'à fixer un ordre d'importance, car loin de nous l'idée de préciser le nombre d'ouvriers atteints par chaque baisse. Nous répétons, au surplus, ici, qu'il ne faut pas confondre tarif de salaire et rémunération effective de l'ouvrier, le premier n'étant qu'un des éléments déterminants de la seconde. Les baisses indiquées ci-dessus vont du maximum de 1929-1930 à avril ou mai 1932; les réductions opérées au 1^{er} mai ont été incluses lorsqu'elles étaient certaines. Les baisses indiquées en chiffres ronds ont souvent été établies en additionnant les baisses successives, indiquées en pourcentage du niveau précédent; il nous eût été difficile de faire la correction nécessaire, mais nous attirons l'at-

tention sur le fait que les chiffres forcent un peu la réalité (exemple : 20 p. c. signifie de 18 à 18 1/2 p. c.).

1. — *Métaux* (203.143) : sidérurgie 18,775 p. c., zinc, cuivre, plomb 16,4 p. c. à Liège, de 15 à 20 p. c. en dehors de cette région, construction mécanique 16,32 p. c., construction maritime 12,7 à 17 p. c., fonderies 15 à 20 p. c., armurerie 10 p. c.

2. — *Mines* (182.002) : 25,7 p. c.

3. — *Textiles* (164.495) : 17,77 p. c. sauf Verviers 18 à 20 p. c. et Mouscron 7,5 p. c.

4. — *Transports* (123.850) : port d'Anvers 12,2 à 20,8 p. c., généralement de 16 à 18 p. c., chemins de fer, réductions peu importantes.

5. — *Industries chimiques* (62.163) : soie artificielle 10 p. c., chimiques 10 à 20 p. c., exceptionnellement 30 p. c.

6. — *Alimentation* (56.321) : brasseries, *statu quo*, meuneries 10 p. c., divers 12,5 et 19 p. c.

7. — *Construction (bâtiment)* (40.260).

8. — *Carrières* (37.249) : carrières Lessines 18 à 22 p. c., marbres 15 à 20 p. c., carrières de la Meuse 15 à 32 p. c., ardoisières 25 p. c.

9. — *Bois et ameublement* (36.073) : scieries 10 à 18 p. c., meubles 10 et 21 p. c., forêts 30 et 40 p. c.

10. — *Verre* (35.241) : verrerie 15 p. c., glacerie 18 p. c., gobeletterie 15,71 et 17,03 p. c.

11. — *Céramiques* (28.407) : réfractaires et céramiques 15 p. c., cimenteries 10 à 15 p. c., 26,2 p. c., 18 à 22 p. c. selon les régions, briqueteries 16,83 et 27 p. c.

12. — *Peaux et cuirs* (27.337) : tanneries 13,15 p. c., 17,1 p. c., 17,3 p. c. et 20,7 p. c. selon les régions, couperies de poils 17,77 p. c.

13. — *Vêtement* (24.199) : 17,5 p. c. à Anvers, indéterminé pour le reste du pays.

14. — *Art et précision* (22.267) : diamant 50 p. c.

15. — *Papier* (13.970) : 5 p. c. à Malines, 14 p. c. à Turnhout, 18,4 p. c. à Malmédy.

16. — *Livre* (12.805) : 15,5 p. c.

17. — *Tabac* (9.770) : pas de renseignements adéquats.

18. — *Pêche* (779) : forte baisse, impossible à préciser.

De cet examen, on peut conclure que la très grande majorité des entreprises ont abaissé leurs tarifs de salaires de 15 à 20 p. c. depuis le maximum jusque vers le 1^{er} mai 1930. Ceci signifie qu'à l'heure actuelle les salaires suivent de très près la baisse du coût de la vie. Si l'on met à part l'industrie des mines, où la reprise de la hausse extraconventionnelle a porté la baisse à 25,7 p. c., les industries où les salaires ont baissé plus vite que le coût de la vie n'emploient qu'une petite partie de la population ouvrière. Les industries dont les salaires freinent le mouvement sont les plus nombreuses et nous croyons que notre enquête les recense assez imparfaitement, car beaucoup de petites entreprises de transformation sont dans ce cas et l'agglomération bruxelloise, restée hors du champ de l'enquête, souffre moins de la crise que le reste du pays.

Comment ont joué les divers moyens de régler les salaires? Les conventions collectives ont évidemment

fait baisser la plupart des salaires de 15 à 20 p. c.; mais il y a des exceptions, par suite de l'existence de « glissements » non conventionnels ou en raison de décisions spéciales. Les baisses commencent généralement très tôt, le premier semestre de 1930, alors qu'aucun autre salaire ne bouge encore, mais il est juste de constater qu'en 1926-1927 les conventions ont joué plus vite au profit des ouvriers. Les salaires réglés en commission entre organisations patronales et ouvrières en sont actuellement au même point que ceux fixés par convention collective, avec un petit retard cependant. Mais ils n'ont commencé à fléchir que dans les derniers mois de 1930 et surtout dans les premiers mois de 1931.

Quant aux autres salaires, leur situation est plus difficile à déterminer : on rencontre des baisses de tous ordres de grandeur. Le freinage de la baisse se fait cependant sentir beaucoup plus nettement que dans les cas envisagés ci-dessus; les réductions dépassant l'indice sont relativement rares et il s'agit d'industries particulièrement éprouvées; les décisions individuelles sont restées en deçà du mouvement de baisse de l'indice, comme elles étaient restées en deçà de la hausse de 1926-1929. Dans l'ensemble, la facilité d'adaptation des salaires à la baisse de l'indice du coût de la vie a été en rapport direct avec la rapidité de la hausse précédente.

ERRATA

Bulletin du 25 avril 1932, vol. I, n° 8, SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE EN 1931.

Page 269, 1^{re} colonne, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne :

Au lieu de: « La consommation nationale de charbon est tombée de 38 millions de tonnes en 1929, à 29 millions en 1931 et à 27 millions en 1932 »,

lire: « La consommation nationale de charbon est tombée de 38 millions de tonnes en 1929, à 29 millions en 1930 et à 27 millions en 1931. »

Page 270, 2^e colonne, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne:

Au lieu de: « La dette obligataire, de 12.884.000 fr., peut être considérée comme modérée »,

lire: « Le montant des coupons d'obligations mis en paiement en 1931 s'élève à 29.790.000 francs, chiffre qui peut être considéré comme modéré. »

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES

La période s'étendant de la dernière semaine du mois d'avril au début du mois de mai avait été marquée sur notre marché par des rentrées relativement quées sur notre marché par des rentrées assez considérables de devises. L'offre a été moins importante au cours des deux semaines qui viennent de finir.

Ce changement est accusé par le relèvement du franc français, qui est remonté de 28,075 à 28,1275. Par contre, le dollar n'a guère dépassé 7,1250 et s'est trouvé fréquemment ramené vers 7,11. Le change sur Londres, après s'être replié jusqu'à 26,03, a regagné par étapes le niveau de 26,20. Les échanges ont été plus actifs à mesure de la montée du cours. La tendance du florin reste des plus capricieuses. Tour à tour offert et recherché, celui-ci est tombé de 288,92 à 288,30, a rebondi à 289,49 puis est revenu à 289,15. Le franc suisse qui valait 139,325 il y a deux semaines, a dépassé il y a quelques jours le cours de 139,50. La devise allemande a eu un marché animé et soutenu. Elle a progressé de 169,50 à 170,50 et s'est ensuite fixée autour de 170,10. L'orientation de la lire italienne ne s'est pas modifiée. Le cours a oscillé de 36,77 à 36,6250.

Après une longue période de dépression, le change sur Madrid manifeste depuis une dizaine de jours des velléités sérieuses de reprise. Le redressement a débuté autour du cours de 56,725 et s'est poursuivi régulièrement jusqu'à 59. Les couronnes scandinaves ont eu un marché moins agité que précédemment; nous retrouvons le Stockholm à 132,50, l'Oslo à 131 et le Copenhague à 143,35, contre respectivement 132,50, 133,25 et 143 il y a quinze jours. Le Prague s'est alourdi de 21,12 à 21,05, le Montréal de 6,36 à 6,24 et le Varsovie de 80,10 à 79,95.

Sur le marché des devises livrables à terme, on relève comme seul changement important le recul de 0,06 à 0,02 de belga de la prime du franc français à 3 mois. Pour la même période, la £ maintient une prime de 0,03 de belga environ et le dollar reste offert au-dessous du cours du comptant avec un écart de près de 0,04. Les disponibilités à court terme sont extrêmement abondantes. L'argent au jour le jour se place difficilement à plus de 3/4 p. c. L'escompte a été négocié hors banque autour de 3 1/4 p. c.

Le 23 mai 1932.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le rapprochement des cours pratiqués les 19 courant et 2 mai fait apparaître un nouveau glissement de toute la cote, à l'exception toutefois des rentes qui se maintiennent résistantes.

Citons :

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 68,75-71; 5 p. c. Restauration Nationale, 85-88; 5 p. c. Intérieur à prime, 469-471,25; 6 p. c. Consolidé 1921, 94-94,50; 5 p. c. Em-

prunt Belge 1932, 530-535; 4 p. c. Dommagés de Guerre 1921, 184,50-183,25; 5 p. c. Dommagés de Guerre 1922, 240-237; 5 p. c. Dommagés de Guerre 1923, 500-498,75.

Aux **assurances et banques** : Banque du Congo Belge se répète à 1000; Banque Belge pour l'Etranger, 500-537,50; Banque de Bruxelles, 555-590; Banque Nationale de Belgique, 1950-2050; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 685-715; part de réserve Société Générale de Belgique, 3600-3900.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières** : part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 11850-11825; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 4025-4720; action de dividende idem, 8450-9200.

Aux **chemins de fer et canaux** : action privilégiée Braine-le-Comte à Gand, 1630-1755; action de dividende idem, 3800-4225; Société Nationale des Chemins de Fer Belges, 440-444,50; part de fondateur Congo, 3560-4000.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de capital Bruxellois, 1435-1440; action de dividende idem, 4290-4350; Caire, 580-560; action de dividende Gand, 560-565; action de dividende Pays de Charleroi, 810-800.

Aux **tramways et électricité (trusts)** : Bangkok, 695-730; part de fondateur Electricité du Littoral, 2140-2100; part de fondateur Electrorail se répète à 3900, action ordinaire Sofina, 10150-11000; 1/50^e action ordinaire idem, 205-222.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : action de jouissance Electrique Anversoise, 2515-2745; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 9900-9850; action de dividende Electricité de l'Escaut, 4350-4950; 10^e part de fondateur Electricité Nord de la Belgique, 6650-6750; part de fondateur Electricité Seraing et Extensions, 7775-7750; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 8650-9050.

Aux **industries métallurgiques** : Angleur-Athus, 250-270; Armes de Guerre, 280-290; Usines et Fonderies de Baume et Marpent, 3010-3040; Forges de Clabecq, 15525-15750; Cockerill, 880-905; Espérance Longdoz, 1700-1750; Ougrée-Marihaye, 1200-1305; Providence, 6600-7000; action ordinaire Sambre et Moselle, 1800-1840.

Aux **charbonnages** : Anderlues, 1050-1100; Centre de Jumet, 2510-2550; Maurage, 5100-5700; Noël-Sart-Culpart, 6300-7000; Wérister, 2800-2710; Willem-Sophia, 3260-3150.

Aux **zincs, plombs et mines** : Asturienne des Mines, 143-154; 1/5^e action privilégiée Nouvelle Montagne, 197-195; part sociale Overpelt-Lommel, 250-265.

Aux **glaceries** : Auvélais, 9475-9500; action privilégiée Floreffe, 1850-1900; St-Roch, 13600-14500.

Aux **industries de la construction** : Carrières Unies de Porphyre, 3300-3420; part sociale Ciments d'Harmignies, 567,50-570; part de fondateur Ciments de Thieu, 205-225; action ordinaire Ciments de Visé, 1220-1350.

Aux industries textiles et soleries : Ensivaloise, 1515-1525; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 1850-1850; Linière La Lys, 9025-9525; action de capital Soie Viscose, 700-740.

Aux produits chimiques : part de fondateur Industries Chimiques, 920-1075; Laeken, 1850-2100; action de capital Sidac, 2450-2410; action de dividende idem, 1860-1875.

Aux valeurs coloniales : part de fondateur Auxiliaire Chemins de Fer Grands Lacs, 2825-2950; action de capital Ciments du Katanga, 2825-3000; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 1825-1875; action privilégiée Katanga, 30150-31500; action ordinaire idem, 23000-24100; 1/3 action de dividende Simkat, 875-810; action privilégiée Union Minière du Haut Katanga, 2485-2625.

Aux alimentations : action de capital Compagnie Industrielle Sud-Américaine, 1125-1120; action de capital Minoteries et Elevateurs à grains, 1795-1800.

Aux industries diverses : 9^e action ordinaire Anciens

Etablissements De Naeyer, 2525-2850; part sociale Englebert, 1820-1900; part de fondateur St-Sauveur, 1860-1870.

Aux actions étrangères : Crédit Foncier de Santa-Fé, 1030-1000; part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 52000-50000; action de dividende Cairo Héliopolis, 1930-1945; Sévillane d'Electricité, 940-877,50; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 12625-13950; part bénéficiaire Electricité de Paris, 19725-21500; part bénéficiaire Parisienne, 2040-2320; part de fondateur Palme-raies de Mopoli, 3780-3750; action ordinaire Royal Dutch, 17750-15000; part sociale Arbed, 1900-2000.

Terme.

Banque de Paris et des Pays-Bas, 1715-1930; Barcelona Traction 336,25-307,50; Brazilian Traction, 317,50-300; Héliopolis, 1310-1350; Pétrofina, 507,50-525; Royal Dutch, 1745-1545; Securities, 211,25-202,50; action privilégiée Sidro 388,75-365; action de capital Transport, Electricité, Gaz, 493,75-507,50; action privilégiée Union Minière du Haut Katanga, 2500-2645.

STATISTIQUES

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 mai 1932.....	3,50	4,—	4,50	3,25	3,875	1,—	1,—	6,50	6,—
7 —	3,50	4,—	4,50	3,25	3,875	1,—	1,—	6,50	6,—
9 —	3,50	4,—	4,50	3,25	3,875	1,—	1,—	6,50	6,—
10 —	3,50	4,—	4,50	3,25	3,875	1,—	1,—	6,50	6,—
11 —	3,50	4,—	4,50	3,25	3,875	1,—	1,—	6,50	6,—
12 —	3,50	4,—	4,50	3,25	3,875	1,—	1,—	6,50	6,—
13 —	3,50	4,—	4,50	3,25	3,875	1,—	1,—	6,50	6,—
17 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,875	1,—	1,—	6,50	6,—
18 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,875	0,875	1,—	6,50	6,—
19 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,875	0,875	1,—	6,50	6,—
20 —	3,50	4,—	4,50	3,1875	3,875	0,75	0,875	6,50	6,—

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinz.	Compte de dépôts à :					Caisse Gén. d'Epargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au-delà de 20.000 fr.
A. — Au 20 mai 1932 :									
Société Générale	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	2,35	—	2,50	2,75	—	—	—	—
Algemeene Bankvereniging	1,—	2,30	2,40	2,50	2,75	—	—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie.....	—	—	—	3,—	3,25	3,75	4,—	—	—
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
B. — Les derniers mois :									
1930	1,15	(*) 3,28	[(**) 3,35	(**) 3,40	(**) 3,55	(***) 4,15	(***) 4,30	3,80	2,85
1931	1,—	2,11	2,20	2,30	2,30	3,10	3,35	3,—	2,—
1931 Février	1,—	2,31	2,35	2,50	2,50	3,25	3,50	3,—	2,—
Mars	1,—	2,21	2,35	2,50	2,50	3,25	3,50	3,—	2,—
Avril	1,—	2,14	2,20	2,30	2,30	3,15	3,40	3,—	2,—
Mai	1,—	2,04	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin	1,—	2,03	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet	1,—	2,02	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Août	1,—	2,01	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Septembre	1,—	2,03	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Octobre	1,—	2,05	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Novembre.....	1,—	2,07	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Décembre.....	1,—	2,06	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
1932 Janvier	1,—	2,05	2,10	2,20	2,20	3,—	3,25	3,—	2,—
Février	1,—	2,15	2,20	2,30	2,50	3,50	3,75	3,—	2,—
Mars	1,—	2,28	2,30	2,40	2,65	3,50	3,75	3,—	2,—
Avril	1,—	2,37	2,40	2,50	2,75	3,60	3,85	3,—	2,—

(*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(**) Moyenne des taux appliqués dans les quatre premières banques désignées ci-dessus.

(***) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 26,1773 b.	NEW-YORK (cable) 1 \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 269,066 b.	GENEVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 lires = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 Kc = 21,9088 b.	MONTEAL 1 \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengo = 129,79 b.	LEIPZIG 100 Lats = 138,77 b.
6 mai 1932	26,125	28,0775	7,11275	288,92	139,325	58,725	36,70	132,50	133,25	143	21,12	6,36	169,525	—	80,10	—	—
9	26,17	28,0575	7,10975	288,50	139,20	58,725	36,72	135, —	134, —	143,25	21,05	6,33	169,50	—	80, —	—	—
10	26,1775	28,0725	7,11325	288,30	139,20	57,11	36,68	135,375	134, —	143,375	21,10	6,32	170, —	—	80, —	—	—
11	26,14	28,0737	7,1115	288,35	139,21	57,275	36,70	133,25	133, —	143,25	21,125	6,30	169,825	—	79,975	—	—
12	26,12	28,075	7,1165	288,30	139,20	57,70	36,70	132, —	131,25	143,00	21,15	6,28	169,90	—	80,075	—	—
13	26,03	28,0975	7,12	288,70	139,34	58,05	36,77	133, —	131,375	142,50	21,15	6,25	170,30	—	80,05	—	—
17	26,085	28,1225	7,125	289,12	139,50	58,15	36,74	133,75	131, —	142,75	21,14	6,25	170,50	—	79,98	—	—
18	26,20	28,15	7,135	289,49	139,64	58,44	36,71	134, —	132, —	143,45	21,175	6,32	170,40	—	80,12	—	—
19	26,195	28,11	7,1245	289,15	139,40	58,70	36,675	132,50	131, —	143,40	21,125	6,25	170,175	—	79,95	—	—
20	26,19	28,1275	7,125	289,225	139,57	59,05	36,625	132,50	131, —	143,53	21,05	6,24	170,081	—	79,95	—	—

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS		
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	
à 1 mois :									
6 mai 1932	R 0,010	R 0,015	R 0,0150	R 0,0250	—	D 0,012	pair	—	
7	—	R 0,010	—	R 0,0200	D 0,016	D 0,012	—	—	
9	R 0,010	R 0,014	R 0,0100	R 0,0150	D 0,016	D 0,012	pair	R 0,05	
10	R 0,010	R 0,012	R 0,0050	R 0,0100	D 0,022	D 0,018	pair	R 0,05	
11	R 0,008	R 0,012	R 0,0025	R 0,0050	D 0,020	D 0,016	pair	R 0,05	
12	R 0,006	R 0,010	pair	R 0,0050	D 0,020	D 0,016	pair	R 0,05	
13	R 0,005	R 0,007	pair	R 0,0050	D 0,016	D 0,012	pair	R 0,05	
17	R 0,006	R 0,008	R 0,0050	R 0,0100	D 0,016	D 0,012	pair	R 0,05	
18	R 0,005	—	—	R 0,0100	—	D 0,010	R 0,05	—	
19	R 0,006	R 0,010	R 0,0025	R 0,0050	D 0,016	D 0,012	pair	R 0,05	
20	R 0,006	R 0,010	pair	R 0,0025	D 0,014	D 0,010	pair	R 0,05	
à 3 mois :									
6 mai 1932	R 0,030	R 0,040	R 0,060	R 0,070	—	D 0,036	pair	—	
7	—	R 0,030	—	R 0,060	D 0,044	D 0,036	—	—	
9	R 0,025	R 0,030	R 0,035	R 0,045	D 0,044	D 0,036	pair	R 0,10	
10	R 0,025	R 0,030	R 0,030	R 0,040	D 0,045	D 0,044	pair	R 0,10	
11	R 0,026	R 0,030	R 0,025	R 0,035	D 0,036	D 0,032	pair	R 0,10	
12	R 0,024	R 0,026	R 0,025	R 0,035	D 0,034	D 0,030	pair	R 0,10	
13	R 0,016	R 0,020	R 0,025	R 0,030	D 0,032	D 0,028	pair	R 0,10	
17	R 0,016	R 0,020	R 0,025	R 0,030	D 0,036	D 0,030	pair	R 0,10	
18	—	R 0,020	—	R 0,030	—	D 0,030	R 0,05	—	
19	R 0,020	R 0,024	R 0,020	R 0,025	D 0,036	D 0,030	pair	R 0,10	
20	R 0,020	R 0,022	R 0,015	R 0,025	D 0,036	D 0,030	pair	R 0,10	
Moyennes des cotations antérieures (à 3 mois) :									
1930	R 0,0077	R 0,0070	R 0,0141	R 0,0093	R 0,0016	R 0,0019	R 0,1923	R 0,0428	
1931	D 0,0990	D 0,1035	R 0,0182	R 0,0174	D 0,0165	D 0,0143	D 0,6177	D 1,0217	
1931	Février	D 0,0243	D 0,0267	R 0,00005	D 0,0032	R 0,0022	R 0,0017	R 0,3550	R 0,5000
	Mars	D 0,0260	D 0,0330	R 0,0290	R 0,0290	R 0,0015	D 0,0011	R 0,4760	R 0,5500
	Avril	D 0,0110	D 0,0675	R 0,0156	R 0,0167	D 0,0081	D 0,0080	R 0,0550	D 0,0200
	Mai	D 0,0593	D 0,0604	R 0,0171	R 0,0218	D 0,0047	D 0,0059	D 0,3040	D 0,2630
	Juin	D 0,0500	D 0,0490	R 0,0150	R 0,0190	D 0,0003	R 0,00025	D 0,0430	D 0,0540
	Juillet	R 0,0064	R 0,0004	R 0,0213	R 0,0290	R 0,0118	R 0,0070	R 0,1500	pair
	Août	D 0,1040	D 0,0840	R 0,0290	R 0,0320	R 0,0080	R 0,0120	R 0,1430	R 0,2830
	Septembre	D 0,1940	D 0,1650	D 0,0060	D 0,0100	R 0,0310	R 0,0004	R 0,3000	D 0,2330
	Octobre	D 0,2800	D 0,2460	R 0,0560	R 0,0590	D 0,0820	D 0,0620	D 3,2000	D 4,1450
	Novembre	D 0,2100	D 0,1920	R 0,0020	R 0,0110	D 0,0510	D 0,0380	D 1,8940	D 1,7570
	Décembre	D 0,2240	D 0,2050	R 0,0370	R 0,0350	D 0,0480	D 0,0430	D 3,2900	D 3,2800
1932	Janvier	D 0,1180	D 0,1070	R 0,0610	R 0,0757	D 0,0360	R 0,0315	D 2,6290	D 2,4070
	Février	D 0,0191	D 0,0233	R 0,0990	R 0,1103	D 0,0182	D 0,01435	D 0,9480	D 0,6444
	Mars	R 0,1820	R 0,1940	R 0,1480	R 0,1580	R 0,0100	R 0,0150	R 0,3170	R 0,7680
	Avril	R 0,0470	R 0,0500	R 0,0560	R 0,0690	D 0,0190	D 0,0170	R 0,0710	R 0,1450

INDICES DES PRIX.

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914, indice 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 ^e CATÉGORIE (Base: 1921, ind. 100)		
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble	
					en fr.-nouv.	en fr.-or (2)			
1930	plus haut	942	951	889	891	895	129	226	235
	plus bas	890	908	833	841	859	124	201	221
	moyenne	911	925	859	861	874	126	210	226
1931	plus haut	871	893	817	823	846	122	197	217
	plus bas	793	802	734	736	764	110	162	192
	moyenne	824	836	768	774	798	115	177	203
1931	Février	854	871	789	808	825	119	188	210
	Mars	841	860	780	796	811	117	184	207
	Avril	834	854	779	788	808	116	180	205
	Mai	831	841	768	778	803	116	176	202
	Juin	826	833	768	776	798	115	176	201
	Juillet	809	819	759	761	789	114	175	201
	Août	809	817	761	761	787	113	173	199
	Septembre	814	817	762	758	786	113	175	201
	Octobre	806	814	752	752	781	113	173	199
	Novembre	801	808	746	752	776	112	170	197
	Décembre	793	802	734	736	764	110	162	192
1932	Janvier	784	788	722	720	752	108	158	189
	Février	761	772	703	704	734	106	152	184
	Mars	760	760	695	695	725	104	149	182
	Avril	745	749	686	687	715	103	144	179

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS							
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1913	Allemagne (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	États-Unis (B. of Labor) Base : 1926 (3)	France (Statistique Générale de la France) Base: juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913		
	fr.-nouveaux	francs-or (2)						
1930	plus haut ..	808	116	131	132	93	576	131
	plus bas ...	679	98	109	118	78	498	107
	moyenne ...	744	107	120	125	86	543	117
1931	plus haut ..	661	95	107	115	77	494	105
	plus bas ...	573	83	99	104	66	413	85
	moyenne ...	626	90	104	111	71	462	97
1931	Février	658	95	106	114	76	492	104
	Mars	660	95	106	114	75	492	103
	Avril	652	94	106	114	73	494	102
	Mai	640	92	104	113	71	480	102
	Juin	642	93	103	112	70	477	100
	Juillet	635	92	102	112	70	466	97
	Août	616	89	99	110	70	455	94
	Septembre ...	597	86	99	109	69	437	91
	Octobre	591	85	104	107	68	423	89
	Novembre ...	584	84	106	107	68	417	89
	Décembre ...	573	83	106	104	66	413	85
1932	Janvier	557	80	106	100	64	414	84
	Février	554	80	105	100	64	421	83
	Mars	548	79	105	100	63	427	
	Avril	539	78					

(1) Indice au 15 de chaque mois.

(2) Sur la base du taux de stabilisation.

(3) Sur la base de 1913, l'indice moyen de l'année 1926 était 151.1.

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

Base : moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

PERIODES	Grands magasins						Magasins à succursales	Coopératives et magasins patronaux						
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation	Boulangerie		Alimentation		Vêtements		
	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931
Mai	141	123	174	107	126	120	133	124	93	63	136	120	161	149
Juin	146	131	156	122	176	168	131	122	81	64	125	114	153	136
Juillet	101	86	115	86	151	135	142	136	87	63	132	125	123	127
Août	82	71	112	91	117	116	136	123	88	63	130	115	111	120
Septembre	111	101	137	120	142	138	128	118	83	58	129	114	127	141
Octobre	140	116	145	126	133	125	141	124	89	63	140	129	190	172
Novembre	95	85	114	88	163	147	132	126	75	58	131	115	149	137
Décembre	116	105	163	136	225	208	153	135	76	59	144	132	152	144
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Janvier	85	78	117	104	118	121	130	117	68	55	135	120	165	145
Février	80	73	95	90	129	123	112	110	62	55	122	114	136	118
Mars	126	101	127	101	126	120	129	119	66	(1) 56	125	(1) 119	164	(1) 149
Avril	130	109	119	101	116	114	128	(1) 123	67		124		164	

(1) Indice provisoire.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	<i>Nombre de bêtes abattues.</i>				
1930 Moyenne mensuelle	9.674	1.197	9.705	18.702	6.852
1931 Moyenne mensuelle	8.578	809	9.385	22.863	6.010
1931 Février	7.254	735	7.500	20.730	6.160
Mars	7.625	865	8.550	19.508	4.963
Avril	9.019	758	11.786	25.527	4.112
Mai	7.630	692	9.332	23.500	2.339
Juin	8.010	582	9.889	25.982	1.919
Juillet	10.033	712	12.195	29.411	2.658
Août	8.308	669	8.980	24.319	3.023
Septembre	9.707	676	9.691	24.350	7.441
Octobre	9.308	967	8.502	20.081	9.026
Novembre	8.180	850	7.800	16.737	10.141
Décembre	9.558	1.132	9.553	19.433	11.485
1932 Janvier	9.388	954	8.213	19.582	7.641
Février	9.815	743	8.002	19.725	6.540
Mars	12.653	787	11.760	21.808	5.738
Avril	11.564	609	11.119	18.671	3.204

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHÔMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931	1930	1931
Avril	13.715	70.377	36.606	110.139	2,2	10,0	5,8	15,6	250	787	4,14	13,70
Mai	12.119	56.250	38.761	97.755	1,9	7,9	6,1	13,8	227	650	3,79	10,80
Juin	12.226	64.014	41.336	103.273	1,9	9,0	6,5	14,5	196	672	3,27	11,20
Juillet	15.202	64.754	48.580	117.404	2,4	9,0	7,7	16,4	255	775	4,23	12,90
Août	19.242	70.873	51.710	120.842	3,0	9,9	8,2	16,8	310	730	5,17	12,50
Septembre	24.109	75.222	60.181	121.674	3,8	10,2	9,5	16,5	334	810	5,50	13,50
Octobre	27.322	81.318	54.804	126.060	4,3	11,1	8,5	17,2	382	900	6,37	14,70
Novembre	38.973	97.807	76.043	140.776	6,1	12,6	12,0	18,1	492	940	8,20	15,10
Décembre	63.540	129.380	117.519	164.099	9,2	17,0	17,0	21,5	629	1.223	11,20	21,30
	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932	1931	1932
Janvier	77.181	153.925	112.784	179.560	11,1	20,0	16,2	23,2	875	1.484	14,60	24,70
Février	81.750	168.676	121.906	194.509	11,7	21,0	17,4	24,3	980	1.514	16,20	25,20
Mars	81.305	155.653	125.972	185.267	11,3	19,4	17,7	23,0	884	1.495	14,70	24,90

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR			
	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
Année 1930	2.338	132	8.930	11.400
Année 1931	3.115	160	8.895	12.170
1931 Février	207	9	619	835
Mars	262	15	788	1.065
Avril	279	15	799	1.093
Mai	255	18	772	1.045
Juin	425	21	871	1.317
Juillet	279	18	894	1.191
Août	318	14	718	1.050
Septembre	285	17	766	1.068
Octobre	249	7	793	1.049
Novembre	208	7	637	852
Décembre	220	9	651	880
1932 Janvier	275	7	467	749
Février (*)	227	14	534	775
Mars (*)	315	13	666	994
Avril (**)	252	—	570	822

(*) Gand n'a pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

(**) Bruxelles, Koekelberg et Gand n'ont pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1930	1931	1932	1930	1931	1932
Première période	138	222	285	39	79	54
Deuxième période	144	174		39	48	
Troisième période	137	158		46	43	
Quatrième période	156	298		71	41	

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

I. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1930 Moyenne mensuelle	81,2	206,9	5,9	294,0	267,3	26,7	90,93
1931 Moyenne mensuelle	72,2	179,8	5,6	257,6	252,0	5,6	97,84
1931 Février	57,4	168,4	4,6	230,4	252,8	-22,4	109,73
Mars	65,6	198,4	5,0	269,0	264,8	4,2	98,44
Avril	71,3	187,9	4,7	263,9	255,5	8,4	96,82
Mai	77,0	176,0	4,6	257,6	250,6	7,0	97,20
Juin	73,8	184,8	5,1	263,7	250,8	12,9	95,09
Juillet	87,5	183,7	4,6	275,8	255,5	20,3	92,63
Août	98,2	175,9	4,5	278,6	251,3	27,4	90,18
Septembre	82,1	182,6	4,8	269,5	245,6	23,9	91,14
Octobre	66,2	197,3	5,0	268,4	249,1	19,3	92,80
Novembre	59,4	173,6	4,3	237,3	243,2	-5,9	102,50
Décembre	61,0	147,6	12,8	221,4	244,4	-23,0	110,40
1932 Janvier	59,4	139,5	5,9	204,8	237,1	-32,3	115,78
Février	49,8	140,2	4,1	194,1	237,1	-42,9	122,11
Mars	60,3	142,5	3,9	206,7	235,2	-28,5	113,78
Avril (chiffres provisoires)....	54,1	143,0	3,9	201,0	223,1	-22,1	110,99

II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

- A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;
 B) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;
 C) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

PÉRIODES	A	B	C	A + C
1930 Moyenne mensuelle	475.997	112.654	155.262	631.259
1931 Moyenne mensuelle	430.855	112.994	125.609	556.464
1931 Février	395.664	112.050	116.672	512.336
Mars	458.735	122.673	139.233	597.968
Avril	440.485	108.311	132.289	572.774
Mai	416.490	105.445	123.462	539.952
Juin	442.755	107.057	127.882	570.637
Juillet	446.242	111.259	126.125	572.367
Août	423.775	109.672	122.703	546.478
Septembre	444.964	120.377	130.742	575.706
Octobre	480.518	131.070	131.219	611.737
Novembre	430.054	108.026	120.223	550.277
Décembre	366.934	97.772	108.322	475.256
1932 Janvier	350.953	98.020	91.642	442.595
Février	355.052	100.440	97.300	452.352
Mars	375.369	101.280	98.635	474.004
Avril	363.775	92.937	97.655	461.430

III. — Statistique du trafic.
1° Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1 000)	Voyageurs-km (1 = 1.000.000)	Tonnes totales (1 = 1 000)	Tonnes-km (1 = 1.000.000) (*)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1930 Moyenne mensuelle	19.645	542	6.633	221	42	232	100	595
1931 Moyenne mensuelle	17.628	480	5.794	192	36	204	70	502
1931 Janvier	17.902	461	5.790	189	35	218	79	521
Février	16.675	434	5.412	162	31	206	74	473
Mars	19.475	484	6.216	203	37	226	83	549
Avril	17.579	476	5.846	191	35	206	78	510
Mai	17.791	491	5.630	181	35	199	74	489
Juin	17.556	488	5.854	193	33	213	72	511
Juillet	18.042	535	5.951	206	38	205	73	522
Août	18.387	567	5.721	190	38	206	70	504
Septembre	17.919	505	6.015	206	40	211	66	523
Octobre	16.947	452	6.384	223	42	203	62	530
Novembre	16.693	434	5.838	196	36	185	59	476
Décembre	16.577	434	4.838	165	30	166	57	419
1932 Janvier	15.858	409	4.604	132	—	175	77	384
Février	14.885	388	4.619	136	—	170	82	388
Mars			4.712					386

(*) Jusqu'en décembre 1931, le trafic est réparti d'après les frontières du réseau; à partir de janvier 1932, d'après les frontières du pays.

2° Transports de charbons, produits métallurgiques et minerais (*).

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (1 = 1 000)								
	Charbons			Produits métallurg.			Minerais		
	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit	Service intérieur et mixte	Service internat.	Transit
1930 Moyenne mensuelle	1.357	550	437	395	302	32	95	391	84
1931 Moyenne mensuelle	1.351	569	337	329	256	21	55	350	67
1930 Décembre	1.254	578	342	313	288	26	209	346	72
1931 Janvier	1.502	649	341	347	267	24	197	382	75
Février	1.461	580	308	305	262	23	59	349	72
Mars	1.416	675	388	339	274	24	48	355	72
Avril	1.235	562	380	337	249	26	26	337	66
Mai	1.198	566	380	304	257	22	49	347	64
Juin	1.216	599	349	349	286	21	48	342	72
Juillet	1.239	620	361	324	253	21	43	360	74
Août	1.308	555	335	338	247	18	40	362	82
Septembre	1.478	596	309	336	259	21	29	358	72
Octobre	1.538	529	289	359	265	20	39	342	51
Novembre	1.370	485	295	329	241	17	42	340	47
Décembre	1.250	416	306	287	214	14	38	327	52
1932 Janvier	1.226	526	194	114	217	140	19	392	8
Février	1.226	557	178	127	224	163	19	358	5

(*) Jusqu'en décembre 1931, le trafic est réparti d'après les frontières du réseau; à partir de janvier 1932, d'après les frontières du pays.

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1).

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
				chargés	sur lest							
1930 Moyenne mensuelle	917	1.955	873	767	149	969	3.684	1.073	366	3.649	1.054	200
1931 Moyenne mensuelle	880	1.866	877	746	130	857	3.810	1.153	365	3.724	1.103	232
1931 Février	786	1.678	698	677	100	917	3.301	956	355	3.284	965	172
Mars	931	1.983	819	775	125	832	3.849	1.148	326	3.761	1.112	161
Avril	882	1.901	801	775	120	848	3.719	1.090	354	3.659	1.059	167
Mai	897	1.931	823	743	133	812	3.582	1.099	383	3.592	1.095	211
Juin	865	1.914	958	726	142	868	3.810	1.216	387	3.623	1.101	278
Juillet	905	1.947	923	765	123	875	4.008	1.171	362	3.931	1.141	277
Août	892	1.884	919	738	125	829	3.917	1.234	391	3.868	1.162	227
Septembre	909	1.864	991	799	127	889	4.113	1.242	417	3.998	1.167	283
Octobre	934	1.881	979	775	151	949	4.273	1.302	405	4.145	1.251	308
Novembre	907	1.861	965	769	149	805	3.850	1.206	334	3.682	1.120	277
Décembre	816	1.730	919	684	155	792	3.626	1.095	296	3.540	1.034	266
1932 Janvier	786	1.702	792	634	151	711	3.522	1.014	241	3.404	963	237
Février	818	1.606	754	710	111	645	3.432	1.108	256	3.336	999	241
Mars	751	1.577		631	123		3.564	1.110		3.645	1.056	
Avril	735	1.590		641	121							

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

MOUVEMENT DU PORT DE GAND.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1930 Moyenne mensuelle	230	245	331	230	244	132	242	123
1931 Moyenne mensuelle	212	214	212	212	214	158	225	116
1931 Février	197	203	246	199	208	151	296	95
Mars	191	190	199	193	190	179	205	113
Avril	175	193	200	186	217	138	209	108
Mai	205	212	207	205	216	112	206	122
Juin	197	207	286	189	171	133	234	144
Juillet	215	225	164	195	199	137	180	68
Août	219	221	221	222	225	138	239	140
Septembre	231	229	279	231	219	203	250	106
Octobre	252	258	250	267	275	151	245	151
Novembre	229	221	194	219	211	186	229	120
Décembre	219	209	195	222	214	231	211	123
1932 Janvier	240	224	141	231	200	145	130	97
Février	194	177	184	214	207	165	181	121
Mars	200	181	209	190	173	114	150	97
Avril	185	172		195	177			

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations (en millions de francs) (1)	Montant des liquidations (en millions de francs) (1)
1930 Moyenne mensuelle	38 (2)	394	37.834	174	25.705	20	250 (2)	634	157
1931 Moyenne mensuelle	38 (2)	365	31.116	162	21.391	21	250 (2)	449	99
1931 Février	38	343	29.636	156	20.568	19	250	701	118
Mars	38	366	36.577	165	25.450	22	250	587	134
Avril	38	360	32.311	159	22.374	20	250	424	124
Mai	38	355	33.565	155	23.744	17	250	377	94
Juin	38	379	34.131	167	24.420	22	250	511	92
Juillet	38	374	37.360	163	26.370	21	250	517	150
Août	38	344	26.204	149	17.113	21	250	302	73
Septembre	38	352	30.292	162	20.654	22	250	414	92
Octobre	38	383	30.354	168	20.169	22	250	462	91
Novembre	38	362	22.573	161	14.478	19	250	326	59
Décembre	38	389	28.318	176	18.863	22	250	350	60
1932 Janvier	38	369	26.770	170	18.425	20	250	405	60
Février	38	347	24.966	162	16.798	20	250	337	80
Mars	38	353	29.758	167	20.546	21	250	438	152
Avril	38	360	24.774	168	16.866	21	250	285	72

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(En millions de francs.)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1930 Moyenne mensuelle	(*) 274.438	2.070	4.127	9.820	4.114	9.827	27.889	87,1
1931 Moyenne mensuelle	(*) 296.777	2.179	3.859	9.018	3.826	9.026	25.730	86,6
1931 Février	279.270	2.163	3.560	8.674	3.661	8.689	24.584	87,0
Mars	281.129	2.106	3.857	9.103	3.761	9.120	25.841	87,1
Avril	282.579	2.233	4.044	9.400	4.007	9.416	26.867	86,6
Mai	284.217	2.204	3.687	8.923	3.716	8.935	25.260	87,2
Juin	285.998	2.206	3.719	9.167	3.793	9.174	25.853	87,2
Juillet	287.495	2.112	4.113	9.072	4.057	9.082	26.324	85,8
Août	289.032	2.102	3.570	8.607	3.618	8.602	24.397	86,9
Septembre	290.671	2.075	3.618	8.575	3.647	8.570	24.411	86,8
Octobre	292.708	2.146	4.425	9.301	4.146	9.312	27.185	85,5
Novembre	294.743	2.285	3.302	8.529	3.482	8.534	23.847	87,1
Décembre	296.777	2.335	4.180	9.327	3.837	9.329	26.673	86,7
1932 Janvier	298.991	2.361	3.996	8.906	4.080	8.908	25.889	85,7
Février	301.158	2.474	3.529	8.760	3.676	8.768	24.733	87,3
Mars	303.161	2.382	3.935	9.080	3.778	9.088	25.881	86,6
Avril	304.225	2.350	3.761	8.833	3.857	8.841	25.293	85,7

(*) Au 31 décembre.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

En milliers de francs.

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1929	2.201.367	1.135.723	1.065.644	5.433.063	4.753.157
Année 1930	3.358.445	1.372.832	1.985.613	7.653.177	4.959.801
1931 Février	287.999	133.437	154.562	8.119.375	
Mars	235.214	171.250	63.964	8.183.339	
Avril	247.551	156.250	91.301	8.274.640	
Mai	245.654	163.152	82.502	8.357.142	
Juin	244.794	165.542	79.252	8.436.394	
Juillet	272.808	183.305	89.503	8.525.897	
Août	219.825	155.251	64.574	8.590.471	
Septembre	219.962	165.371	54.591	8.645.062	
Octobre	272.958	166.278	106.680	8.751.742	
Novembre	238.668	145.081	93.587	8.845.329	
Décembre	235.878 (3)	207.135 (3)	28.743 (3)	9.100.000 (3)	
1932 Janvier	347.686 (3)	193.738 (3)	153.948 (3)	9.253.948 (3)	
Février	286.737 (3)	196.486 (3)	90.251 (3)	9.344.199 (3)	
Mars	227.063 (3)	241.817 (3)	- 14.754 (4)	9.329.445 (3)	
Avril	272.317 (3)	183.285 (3)	89.032 (3)	9.418.477 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1929 et 1930 et celui de décembre 1931 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

(4) Retraits pour souscription à l'emprunt 5 p. c. à lots.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
Année 1930	1.603.302	109.081	6,80	10.507.875	366.552	3,49
Année 1931	1.467.857	117.133	7,98	7.459.992	310.996	4,17
1931 Février	106.209	9.341	8,79	586.093	25.970	4,43
Mars	108.725	8.644	7,95	667.158	25.657	3,85
Avril	118.471	8.238	6,95	519.347	22.872	4,40
Mai	119.462	8.718	7,30	503.905	22.786	4,52
Juin	120.951	9.104	7,53	526.882	22.825	4,33
Juillet	121.996	9.313	7,63	525.307	21.419	4,08
Août	117.079	9.594	8,19	522.892	22.927	4,38
Septembre	116.290	9.384	8,07	614.865	25.425	4,14
Octobre	141.344	11.000	7,78	733.619	31.317	4,27
Novembre	139.040	11.038	7,94	753.315	28.592	3,80
Décembre	136.518	12.468	9,13	747.093	33.627	4,50
1932 Janvier	122.862	11.627	9,46	759.671	31.715	4,17
Février	117.357	11.975	10,20	840.257	31.885	3,79
Mars	138.625	13.263	9,57	930.088	32.796	3,53
Avril	146.166	12.969	8,87	907.156	29.963	3,30

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(En milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	20-5-1931	21-4-1932	28-4-1932	4-5-1932	12-5-1932	19-5-1932
Encaisse:							
Or	(1) 306.377	7.233.410	12.608.708	12.616.816	12.628.512	12.632.040	12.659.702
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	4.354.766	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger.....	603.712	3.687.606	4.673.292	4.685.554	4.546.051	4.541.388	4.609.298
Avances sur fonds publics	57.901	169.483	289.423	284.398	325.611	307.593	325.632
Bons et annuités du Trésor belge (Loi du 27-12-30)	—	1.481.793	1.440.000	1.440.000	1.440.000	1.440.000	1.440.000
PASSIF							
Billets en circulation	1.049.762	16.019.056	18.224.121	18.265.701	18.322.129	18.249.303	18.078.223
Comptes courants particuliers	88.333	764.171	1.003.426	990.038	775.549	977.826	1.184.874
Compte courant du Trésor	14.541	183.354	127.897	116.636	186.491	39.784	123.849
Total des engagements à vue ..	1.152.636	16.966.581	19.355.444	19.372.375	19.284.169	19.266.913	19.386.946
Rapport de l'encaisse aux engage- ments à vue	41,36 %	42,63 %	65,14 %	65,13 %	65,49 %	65,56 %	65,30 %
Taux d'escompte de traites acceptées	5,— %	2,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux des prêts sur fonds publics ...	5,— %	3,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (en milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	28-2-1931	31-10-1931	30-11-1931	31-12-1931 (1)	31-1-1932	29-2-1932
Encaisse-or :							
Lingots et monnaies d'or	24.818	41.027	78.070	78.070	81.047	81.047	81.047
Devises-or sur l'étranger.....	28.768	48.294	—	—	—	—	—
Encaisses diverses et avoirs en banque.	78.031	408.483	231.923	179.327	166.602	163.123	177.549
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	217.871	208.389	174.582	156.213	152.338	163.389
Comptes courants	163.234	96.500	118.802	128.397	274.157	196.615	164.051
PASSIF							
Billets en circulation	124.619	187.842	156.199	153.735	162.653	159.840	156.621
Créditeurs :							
A vue	222.030	328.602	341.608	314.395	292.819	306.916	319.259
A terme	68.465	168.934	169.358	154.936	145.048	125.682	121.410
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	47,55 %	49,98 %	50,78 %	49,83 %	50,70 %	51,75 %

(1) Situation établie après apurement total de la moins-value sur les avoirs en livres sterling.

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne	28 avril 1932	5	Hongrie.....	18 avril 1932	6
Autriche	18 mars 1932	7	Indes	28 avril 1932	5
Belgique	14 janvier 1932	3,50	Italie	2 mai 1932	5
Bulgarie	25 mai 1932	8	Japon	12 mars 1932	5,84
Danemark	11 mars 1932	5	Lettonie	1 ^{er} octobre 1930	6
Dantzig	24 novembre 1931	5	Lithuanie	6 mai 1932	7
Espagne	8 juillet 1931	6,50	Norvège	19 mai 1932	4,50
Estonie	28 janvier 1932	5,50	Pologne	3 octobre 1930	7,50
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York) ...	26 février 1932	3	Portugal	4 avril 1932	6,50
Finlande	20 avril 1932	6,50	Roumanie	4 mars 1932	7
France.....	10 octobre 1931	2,50	Suède	17 mai 1932	4,50
Grande-Bretagne	21 avril 1932	3	Suisse	22 janvier 1931	2
Grèce	20 février 1932	11	Tchécoslovaquie	12 avril 1932	5
Hollande	19 avril 1932	2,50	Yougoslavie	20 juillet 1931	7,50

Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

SITUATION

en milliers de francs suisses au pair monétaire.

ACTIF.

PASSIF.

	Au 31 mars 1932		Au 30 avril 1932			Au 31 mars 1932		Au 30 avril 1932	
		%		%			%		%
I. Encaisse :					I. Capital :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	14.212	1,3	15.499	1,3	Capital autorisé : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune	500.000		500.000	
II. Fonds à vue placés à intérêts	74.385	6,6	71.406	6,3	Capital émis	434.000	108.500	434.000	108.500
III. Portefeuille réescomptable (au prix d'achat) :					Actions libérées de 25 p. c.				9,5
1° Effets de commerce et acceptations de banque	473.560	42,0	453.651	39,9	II. Réserves :				
2° Bons du Trésor	136.739	12,1	156.202	13,7	1° Fonds de réserve légale	559		559	
	610.299		609.853		2° Fonds de réserve de dividende	1.094		1.094	
IV. Fonds à terme placés à intérêts :					3° Fonds de réserve générale	2.189	3.842	2.189	3.842
A trois mois au maximum	206.536	18,3	253.506	22,3	III. Dépôts à long terme :				
V. Effets et placements divers :					1° Compte de Trust des annuités	153.623	13,6	153.769	13,5
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					2° Dépôt du gouvernement allemand	76.811	6,8	76.884	6,8
(a) Bons du Trésor	126.768	11,3	92.875	8,2	3° Fonds de garantie du gouvernement français	68.649	6,1	68.648	6,0
(b) Placements divers	47.510	4,2	59.694	5,2		299.083		299.301	
2° De 3 à 6 mois d'échéance	35.851	3,2	23.749	2,1	IV. Dépôts à court terme et à vue :				
3° A plus de 6 mois d'échéance	789	0,1	973	0,1	1° Banques centrales pour leur compte :				
	210.918		177.291		a) A trois mois au maximum	145.155	12,9	300.606	26,4
VI. Autres actifs	9.661	0,9	10.002	0,9	b) A vue	463.030	41,1	319.934	28,1
						608.185		620.540	
					2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
					A vue	68.154	6,1	61.424	5,4
					3° Autres déposants :				
					a) A trois mois au maximum	—		5.522	0,5
					b) A vue	7.822	0,7	3.982	0,4
								9.504	
					V. Postes divers	30.425	2,7	34.446	3,0
TOTAUX	1.126.011	100,0	1.137.557	100,0	TOTAUX	1.126.011	100,0	1.137.557	100,0

Banque de France

Situations hebdomadaires (en milliers de francs).

DATES	Encaisse or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1930 Moyenne annuelle.	45.954.928	6.836.087	5.967.692	27.596	18.910.391	2.728.119	72.270.631	17.512.670	51,18
1931 Moyenne annuelle.	58.966.286	10.126.770	6.093.766	680.881	15.498.618	2.839.333	79.208.511	25.572.205	56,28
1931 Mars	56.082.738	6.954.770	6.287.873	28.996	19.348.170	2.951.523	78.328.214	23.337.973	55,16
Avril	56.107.297	6.911.797	5.433.150	26.716	19.472.248	2.926.757	78.707.503	22.228.476	55,59
Mai	55.624.663	6.694.294	5.401.515	26.044	19.476.345	2.840.327	77.934.475	22.129.017	55,59
Juin	55.933.295	5.463.621	4.553.964	27.941	20.825.450	2.869.084	77.803.172	22.041.484	56,02
Juillet	56.228.693	6.945.695	4.270.056	22.519	18.825.962	2.891.803	78.609.675	20.971.382	56,47
Août	58.556.751	12.209.708	4.682.277	79.616	14.912.001	2.826.527	79.007.068	24.990.565	56,31
Septembre	58.567.719	14.818.272	4.468.041	1.844.897	11.287.707	2.817.336	78.927.433	25.637.998	56,01
Octobre	60.539.238	15.727.756	7.005.535	2.489.259	10.857.666	2.844.863	81.847.181	26.642.343	54,79
Novembre	67.580.594	13.374.307	6.846.478	899.566	10.165.562	2.864.936	82.794.909	30.178.140	59,82
Décembre	67.953.568	16.159.339	6.194.871	902.904	7.490.507	2.844.087	83.021.962	29.737.717	60,26
1932 Janvier	69.279.466	11.131.240	5.617.692	897.469	9.307.057	2.862.374	84.921.658	27.453.192	61,65
Février	72.563.083	8.176.369	4.951.705	103.773	9.141.515	2.824.813	84.438.199	26.770.370	65,25
Mars	75.737.753	4.833.384	4.461.954	187.773	8.752.584	2.802.935	83.452.267	26.564.075	68,84
Avril	76.909.171	4.230.399	3.974.860	225.765	7.974.526	2.807.043	82.523.540	27.101.904	70,16
Mai	78.339.832	4.694.342	3.411.537	267.522	6.513.256	2.842.574	82.382.036	27.163.456	71,51

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ % depuis le 10 octobre 1931.
précédent : 2 % depuis le 3 janvier 1931.

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (en milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débit)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1930 Moyenne annuelle.	447.758	51.839	230.768	92.905	5.477	819.628	27.380	388	52,84
1931 Moyenne annuelle.	626.667	66.667	193.361	100.324	1.134	916.972	103.561	309	61,39
1931 Mars	477.701	47.515	223.835	82.266	—	824.345	24.043	123	56,30
Avril	480.105	44.385	212.019	120.166	—	852.402	24.564	248	54,73
Mai	485.674	45.543	223.260	131.966	—	898.105	22.161	288	52,76
Juin	488.609	45.457	224.987	95.104	—	852.874	39.068	163	54,77
Juillet	533.262	43.426	228.522	97.291	—	895.585	43.701	201	56,76
Août	669.049	60.915	229.929	91.227	11.730	941.161	171.999	55	60,10
Septembre	691.441	48.155	229.661	87.883	—	957.064	146.609	40	62,65
Octobre	822.872	146.166	102.061	114.526	—	1.070.195	150.985	75	67,38
Novembre	892.515	132.748	81.549	112.805	—	1.058.273	205.581	101	70,61
Décembre	930.782	86.946	84.545	109.826	—	1.031.089	198.246	272	75,70
1932 Janvier	905.973	83.879	84.330	126.244	—	1.052.201	164.370	207	74,46
Février	887.871	71.024	83.771	90.952	—	991.700	157.480	55	77,26
Mars	906.364	64.522	84.309	92.836	—	988.123	174.249	169	75,81
Avril	910.397	58.828	84.410	96.678	—	996.022	163.588	99	78,50
Mai	947.976	52.699	88.572	101.804	—	1.013.574	181.606	144	79,31

Taux d'escompte } actuel : 2 ½ % depuis le 19 avril 1932.
précédent : 3 % depuis le 29 septembre 1931.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Département)	Monnaies d'or et d'argent (Banking) Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1930 Moyenne annuelle.	155.209	865	49.148	7.956	17.959	75.064	358.414	114.742	50,2
1931 Moyenne annuelle.	139.882	1.015	46.125	11.476	27.727	85.323	355.091	119.383	43,6
1931 Mars	140.926	836	34.395	10.639	30.039	75.073	350.722	107.853	47,3
Avril	146.122	902	33.400	10.890	28.609	72.899	358.885	103.372	46,6
Mai	147.506	976	34.415	5.635	25.524	65.574	356.217	100.090	52,2
Juin	151.876	1.058	38.496	7.106	28.311	73.913	356.371	112.681	50,1
Juillet	164.619	1.192	31.826	7.102	27.837	66.765	359.258	115.265	57,7
Août	133.517	1.311	49.311	9.019	23.283	81.613	365.252	108.052	41,2
Septembre	135.895	1.312	51.146	8.291	27.743	87.180	353.931	127.189	45,8
Octobre	135.239	1.326	64.126	16.893	25.715	106.739	359.324	141.334	36,9
Novembre	120.690	1.219	57.826	10.751	32.090	100.667	358.357	121.023	31,4
Décembre	120.712	805	60.616	12.551	31.401	104.568	358.850	124.359	30,2
1932 Janvier	120.750	575	64.891	19.899	35.789	120.579	362.859	136.010	24,6
Février	120.785	548	40.701	13.634	40.120	94.465	347.666	124.974	38,9
Mars	120.802	654	54.371	11.545	44.930	110.846	354.475	134.585	31,1
Avril	120.807	630	51.111	12.164	40.910	104.185	359.791	123.180	29,7
Mai	120.516	641	69.076	11.585	19.228	99.889	356.580	122.027	32,6

Taux d'escompte } actuel : 3 % depuis le 21 avril 1932.
 } précédent : 3,50 % depuis le 17 mars 1932.

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (en milliers de Rm.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Portefeuille-effets	Avances sur nantisse-ments	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.	2.446.203	359.813	152.455	1.786.063	104.197	19.319	4.361.383	481.007	57,95
1931 Moyenne annuelle.	1.711.071	203.283	138.225	2.609.395	172.355	38.099	4.228.484	425.627	41,13
1931 Mars	2.285.393	189.424	166.163	1.842.293	84.608	44.070	4.144.808	301.308	55,66
Avril	2.343.644	165.805	143.228	1.975.360	155.219	48.500	4.377.850	332.848	53,27
Mai	2.369.868	169.281	175.099	1.689.307	146.546	21.130	4.076.736	332.741	57,58
Juin	2.299.930	112.956	176.965	1.709.450	69.878	54.510	4.079.250	270.471	55,47
Juillet	1.421.756	370.989	84.354	2.554.992	224.477	3.420	4.110.418	342.762	40,26
Août	1.365.024	307.211	60.395	3.462.728	167.530	116.470	4.375.601	780.581	32,43
Septembre	1.370.514	400.438	80.538	3.021.383	151.417	4.080	4.292.061	434.105	37,47
Octobre	1.219.268	141.540	78.857	3.688.054	167.559	40.410	4.532.918	500.463	27,09
Novembre	1.101.298	160.650	93.841	3.830.091	112.268	30	4.541.599	398.903	25,54
Décembre	1.005.116	170.466	122.246	3.881.417	190.882	22.430	4.591.576	415.950	23,48
1932 Janvier	979.043	162.252	140.053	3.854.092	99.016	17.030	4.575.551	417.212	22,86
Février	928.341	148.750	140.474	3.461.736	129.038	22.080	4.276.132	332.941	23,33
Mars	890.006	156.409	133.582	3.268.316	218.430	34.180	4.178.896	318.872	23,04
Avril	878.742	141.708	175.964	3.172.694	100.415	3.680	4.085.675	370.263	22,00
Mai	851.110	133.254	197.797	3.145.676	110.074	10.040	3.990.865	362.836	22,61

Taux d'escompte } actuel : 5 %, depuis le 28 avril 1932.
 } précédent : 5,50 %, depuis le 9 avril 1932.

Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (en milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nantisse- ments	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue en %
1930 Moyenne annuelle.....	(1) 613.893	347.019	49.424	43.058	30.204	898.726	199.273	87,51
1931 Moyenne annuelle.....	1.173.709	330.366	41.147	46.465	26.237	1.147.761	514.042	90,51
1931 Mars.....7	642.956	365.597	41.777	36.534	45.206	935.350	284.294	82,09
Avril.....7	642.796	313.683	46.211	40.032	41.222	971.838	158.360	84,63
Mai.....7	642.922	288.355	36.009	45.304	34.784	941.145	173.099	83,57
Juin.....6	652.548	326.858	25.263	45.315	27.071	966.343	190.854	84,64
Juillet.....7	839.538	416.944	26.706	46.053	24.797	1.047.792	346.699	90,10
Août.....7	1.189.508	496.863	53.873	56.645	22.802	1.236.942	619.502	90,84
Septembre.....7	1.215.039	570.154	36.823	50.499	27.729	1.277.708	657.203	92,26
Octobre.....7	1.726.610	354.980	53.542	54.257	24.360	1.433.302	770.833	94,44
Novembre.....7	2.199.421	92.827	74.465	54.061	17.764	1.461.499	971.645	94,21
Décembre.....7	2.200.850	145.086	30.933	49.813	10.254	1.458.268	977.184	96,32
1932 Janvier.....7	2.400.785	100.288	34.229	63.160	13.246	1.538.410	1.067.812	95,97
Février.....6	2.446.119	109.969	27.292	53.115	9.974	1.490.669	1.147.437	96,89
Mars.....7	2.458.261	108.396	23.732	50.493	8.557	1.481.306	1.162.853	97,07
Avril.....7	2.438.611	110.123	53.207	46.546	9.211	1.490.071	1.160.390	96,16
Mai.....7	2.459.313	96.860	47.755	41.625	10.470	1.507.412	1.142.945	96,45

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 22 janvier 1931.
précédent : 2 ½ %, depuis le 10 juillet 1930.

(1) Jusqu'au 1^{er} avril 1930, l'argent était compris dans l'encaisse servant de couverture.

Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (en milliers de zloty).

DATES	Encaisse métallique	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue en %
1930 Moyenne annuelle.....	663.274	230.246	113.125	639.150	74.159	1.274.189	324.192	59,66
1931 Moyenne annuelle.....	572.881	182.575	121.833	598.399	91.101	1.195.097	242.042	52,57
1931 Mars.....10	562.751	244.631	114.665	572.105	82.082	1.137.164	215.181	57,17
Avril.....10	562.922	240.384	110.346	550.848	83.319	1.211.638	251.790	54,89
Mai.....10	567.444	229.640	103.182	532.052	74.001	1.201.902	221.402	56,—
Juin.....10	567.650	233.171	99.934	524.361	73.259	1.177.181	315.128	57,01
Juillet.....10	567.795	205.276	119.951	570.863	78.951	1.187.400	293.657	52,20
Août.....10	567.903	147.613	126.657	635.263	88.397	1.216.145	243.218	49,03
Septembre.....10	568.013	143.787	133.047	627.313	98.197	1.185.764	252.029	49,51
Octobre.....10	576.047	93.939	130.627	630.242	111.541	1.187.045	216.485	48,10
Novembre.....10	595.826	78.666	133.513	623.792	113.057	1.176.794	218.594	48,34
Décembre.....10	600.350	80.617	119.892	619.694	115.483	1.168.360	227.860	48,77
1932 Janvier.....10	600.412	88.407	124.117	651.838	124.432	1.137.006	263.422	49,19
Février.....10	602.291	69.479	116.471	641.851	20.483	1.111.536	235.029	49,89
Mars.....10	608.403	49.457	119.537	629.133	115.857	1.111.721	196.039	50,30
Avril.....10	573.564	67.392	116.112	629.490	115.014	1.100.705	197.865	49,36
Mai.....10	544.228	71.979	117.602	614.342	115.870	1.104.259	169.380	48,38

Taux d'escompte { actuel : 7,50 %, depuis le 3 octobre 1930.
précédent : 6,50 %, depuis le 13 juin 1930.

Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (en milliers de \$).

Dates	Réserve « or »	Autres réserves	Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et particuliers)	Rapports du total des réserves aux engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle.....	3.005.581	166.764	253.994	213.324	565.213	1.488.217	2.448.086	80,6
1931 Moyenne annuelle.....	3.159.905	170.572	327.012	239.908	669.553	1.851.113	2.464.782	77,2
1931 Mars 4	3.094.297	175.990	190.576	100.555	599.867	1.459.837	2.430.770	84,1
Avril 8	3.131.021	177.992	142.585	171.729	598.655	1.505.143	2.442.507	83,8
Mai 6	3.172.277	172.704	150.202	193.869	598.351	1.540.783	2.471.540	83,4
Juin 10	3.277.003	167.599	184.755	127.217	599.024	1.641.949	2.440.011	84,4
Juillet 8	3.427.905	164.042	162.386	91.788	667.953	1.736.922	2.527.346	84,2
Août 5	3.429.037	165.761	188.575	66.074	680.631	1.772.672	2.510.447	83,9
Septembre 9	3.470.046	158.717	260.232	197.788	728.065	2.010.322	2.553.730	79,5
Octobre 7	3.036.950	156.198	463.393	581.356	738.345	2.269.989	2.486.033	67,1
Novembre 4	2.772.746	160.639	705.224	642.033	727.576	2.447.069	2.319.271	61,5
Décembre 9	2.969.118	167.855	725.182	389.219	717.193	2.484.892	2.259.498	66,1
1932 Janvier 6	2.985.552	173.635	818.216	275.306	765.945	2.651.026	2.169.419	65,5
Février 3	2.970.182	197.321	855.168	156.100	748.995	2.664.003	2.054.001	67,1
Mars 9	2.959.420	207.869	747.979	137.584	785.123	2.617.381	1.989.158	68,8
Avril 6	3.032.202	212.544	635.274	57.946	885.014	2.561.573	2.020.161	70,8
Mai (1) 5	2.992.420		505.800			2.561.650	2.237.100	86,8

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 3 %, depuis le 26 février 1932.
précédent : 3,50 % depuis le 16 octobre 1931.

(1) Chiffres provisoires.

Banque d'Italie

Situations hebdomadaires (en milliers de Lit.).

DATES	Encaisse or	Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets	Effets sur l'Italie	Avances sur nantissement.	Comptes courants débiteurs	Billets en circulation	Assignations sur la Banque	Comptes courants productifs et compte courant du Trésor	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1930 Moyenne annuelle..	5.231.925	4.881.749	3.008.226	1.196.725	194.149	15.929.432	423.711	1.511.025	56,61
1931 Moyenne annuelle..	5.398.642	3.506.250	3.375.455	1.204.185	178.865	14.679.170	378.928	1.758.307	52,95
1931 Février 10	5.298.849	4.045.598	3.723.647	1.128.375	221.470	15.120.582	356.924	2.098.895	53,17
Mars 10	5.305.942	4.046.979	3.547.084	1.192.343	244.523	15.119.481	323.695	1.909.974	53,90
Avril 10	5.310.613	4.068.889	3.045.790	1.062.662	115.142	15.002.494	397.582	1.741.136	54,72
Mai 10	5.312.842	4.126.086	2.728.635	1.146.370	187.757	14.818.322	300.082	1.516.991	56,74
Juin 10	5.323.278	3.989.647	2.666.768	1.226.353	103.771	14.629.867	354.055	1.545.593	56,34
Juillet 10	5.368.502	3.862.570	3.026.780	1.199.693	108.791	14.679.619	446.074	1.480.391	55,59
Août 10	5.372.031	3.494.987	3.168.116	1.084.363	143.638	14.592.890	376.997	1.890.074	52,59
Septembre 10	5.373.734	3.438.912	3.132.205	1.147.119	83.491	14.634.598	347.649	1.495.349	53,48
Octobre 10	5.447.582	2.752.999	3.592.341	1.230.293	207.187	14.335.030	308.624	1.542.511	50,66
Novembre 10	5.625.967	2.436.823	3.825.016	1.374.032	232.702	14.360.068	367.633	1.476.515	49,76
Décembre 10	5.625.983	2.302.916	3.856.677	1.183.226	66.773	14.152.232	338.978	2.014.365	48,04
1932 Janvier 10	5.626.332	2.103.661	4.569.463	886.422	60.717	14.213.249	362.031	2.243.785	45,96
Février 10	5.626.349	1.794.219	4.263.697	984.226	49.194	13.748.255	328.004	1.791.985	46,76
Mars 10	5.626.359	1.656.956	4.633.031	970.457	81.420	13.835.697	347.551	1.445.596	46,60
Avril 10	5.628.576	1.509.668	4.654.819	958.805	89.938	13.622.104	346.102	1.387.853	46,48

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 2 mai 1932.
précédent : 6 %, depuis le 21 mars 1932.